



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Table des matières

ÉDITO.....	3
------------	---

AVANT-PROPOS.....	4
-------------------	---

S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES ESSONNIENS 7

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE AMBITIEUSE DE TRANSITION ECOLOGIQUE EN ESSONNE A HORIZON 2030 : LE PLAN ÉCO-AMBITION 91.....	8
MESURER NOTRE EMPREINTE CARBONE AVEC LA REALISATION DU BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE.....	9
MESURER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES DEPENSES DEPARTEMENTALES AVEC L'ADOPTION D'UN BUDGET VERT	13
SOUTENIR LES ASSOCIATIONS IMPLIQUEES DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	14
SOUTENIR LES COLLECTIVITES A TRAVERS LA COMMUNAUTE DEPARTEMENTALE DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE L'ESSONNE.....	15
REDUIRE LES NUISANCES SONORES SUR LE TERRITOIRE.....	15
<i>Préparation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) d'Orly 2024-2028.....</i>	15
<i>Le PPBE du Département</i>	15
ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE AVEC UN NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE 2022-2030	16
ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES EN ESSONNE.....	17
<i>La création d'une instance de facilitation des projets EnR</i>	17
<i>Valoriser la biomasse - Chaire Innovation ABIOMAS</i>	18
<i>Soutenir le développement de la méthanisation.....</i>	18
<i>Focus : le projet Confluence</i>	18
REHABILITER LES INFRASTRUCTURES DE MANIERE DURABLE	19
<i>Focus 1 : Valpuseaux : un chantier innovant pour requalifier la RD12</i>	19
<i>Focus 2 : Retraitement en place de matériaux écologiques dans le cadre des chantiers de renforcement des structures routières.....</i>	20
AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS.....	20
<i>La Prime éco-logis 91</i>	20
<i>Le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE).....</i>	21
REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE A TRAVERS LE PAPI JUINE-ESSONNE-ÉCOLE	22

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE 24

PRESERVER LES ESPACES NATURELS ESSONNIENS	25
<i>Focus 1 : Schéma directeur départemental des paysages, espaces verts et jardins de l'Essonne.....</i>	25
<i>Focus 2 : Préservation et valorisation du patrimoine vert des collèges.....</i>	25
<i>Focus 3 : Premier déploiement des « Cours Nature » dans les collèges.....</i>	25
<i>Focus 4 : Schéma directeur de restauration et d'aménagement du Domaine</i>	26
<i>départemental de Méréville.....</i>	26

<i>Focus 5 : Lutte contre les espèces invasives</i>	27
LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	27
<i>Etudes pour appréhender les phénomènes de consommation d'espaces en Essonne</i>	28
<i>Un programme en faveur des sols engagé par le Département avec le soutien de l'ADEME</i>	28
<i>Focus 1 : Poursuite de la renaturation du site des Cent arpents</i>	29
<i>Focus 2 : A la reconquête des friches ferroviaires.....</i>	29
<i>Focus 3 : Projet de pôle agrinaturel à Chevannes, Champcueil et Auvernaux</i>	29
<i>Focus 4 : Acquisition d'un nouveau massif, la forêt de la Dauphine à Champcueil.....</i>	30
<i>Focus 5 : Labellisation des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine</i>	30
<i>Focus 6 : Nouveaux objectifs pour les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine et des marais d'Itteville et de Fontenay le Vicomte</i>	30
<i>Focus 7 : Parc de Fontenay, ouverture d'un nouvel Espace naturel sensible</i>	31
<i>Focus 8 : Grande-Île de Mennecy, le marais fait peau neuve 31</i>	
<i>Focus 9 : Marais de Fontenay-le-Vicomte, une première reproduction sur la nouvelle aire pour le Balbuzard pêcheur . 31</i>	
<i>Focus 10 : Valorisation d'un affleurement géologique du Stampien, la sablière de Villemartin.....</i>	32
<i>Focus 11 : Soutien départemental à la réhabilitation du Cirque naturel de l'Essonne</i>	32
INCITER LES ESSONNIENS A DECOUVRIR LEUR PATRIMOINE	32
<i>Focus 1 : L'application Explor'Essonne, des jeux de piste ludiques</i>	32
<i>Focus 2 : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)</i>	33
HORTILIO : L'APPLICATION QUI DONNE ENVIE DE JARDINER.....	33
POURSUIVE DU PROGRAMME "BAIGNADE EN SEINE"	33

ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS 35

LUTTER CONTRE LA PRECARITE	36
<i>Le Département de l'Essonne soutient les structures d'aide alimentaire</i>	36
FEDERER LES ACTEURS DE L'INSERTION	36
METTRE EN ŒUVRE UN SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE.....	37
<i>Renforcer l'accessibilité à travers les télé-services.....</i>	37
<i>Des actions de prévention de la perte d'autonomie en faveur des personnes âgées.....</i>	38
<i>Déployer l'offre de logements adaptés et inclusifs.....</i>	38
PROMOUVOIR LA RURALITE ESSONNIENNE	38
<i>Politique départementale de la ruralité.....</i>	38
<i>Politique agricole.....</i>	39
<i>L'agriculture de demain : une légumerie pour nourrir les</i>	

<i>Essonnien et privilégier les circuits courts</i>	39	<i>Focus : Réseaux locaux de lutte contre les violences</i>	
<i>Salon international de l'agriculture : le retour</i>	40	<i>intrafamiliales ou contre les violences sexistes et sexuelles..</i>	51
FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE CHAQUE ESSONNIEN	42	CONTRIBUER À UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT	
METTRE EN ŒUVRE LE PACTE SOLIDARITE ESSONNE 2022-2026	43	SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION	
METTRE LA SANTE AU CŒUR DU DEPARTEMENT	43	RESPONSABLES	54
<i>Promouvoir le « Sport - santé »</i>	43	ÊTRE EXEMPLAIRE	55
ACCOMPAGNER L'ENFANCE ET LA FAMILLE	44	<i>Mettre en place un Plan de sobriété</i>	55
<i>Prévention et protection de l'enfance</i>	44	<i>Adopter un schéma de promotion des achats socialement et</i>	
SOUTENIR LES JEUNES	45	<i>écologiquement responsables (SPASER)</i>	57
<i>Tremplin jeune citoyen</i>	45	DEVENIR UN TERRITOIRE ZERO DECHET	58
<i>Aide au covoiturage pour les jeunes avec Karos</i>	46	<i>Essonne verte Essonne propre (EVEP)</i>	59
<i>Contribuer à l'avenir de la jeunesse</i>	46	<i>La création de brigades vertes</i>	59
PROPOSER UNE EDUCATION DE QUALITE DANS LES COLLEGES	47	<i>Toujours plus d'exemplarité dans la gestion des déchets dans</i>	
<i>Les clubs développement durable</i>	47	<i>les collèges</i>	60
<i>Sensibilisation aux économies d'énergie</i>	47	FAVORISER L'AUTOPARTAGE : UNE SOLUTION INNOVANTE, COLLABORATIVE ET	
<i>Référentiel collège</i>	48	RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	60
<i>8 nouveaux collèges à l'horizon 2030</i>	48	LE FORFAIT MOBILITE DURABLE POUR LES AGENTS	61
<i>Bien manger pour bien grandir</i>	48	MOBILISER LES AGENTS AUX PRATIQUES RESPONSABLES AVEC LA SEMAINE	
<i>L'Offre de Découverte éducative de l'Essonne (ODE91)</i>		EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SEDD)	61
<i>enrichie pour la rentrée 2023</i>	49		
<i>Plan numérique des collèges</i>	49	ÉVALUATION	64
<i>« Mon collègue de demain » : l'innovation au cœur des</i>		AVANCEMENT DES 15 MESURES PHARES DU PLAN ÉCO-AMBITION 91	65
<i>collèges</i>	49	INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	
DE NOUVEAUX AMBASSADEURS DU SPORT POUR L'ESSONNE	50	DE L'ESSONNE	71
NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE	50	ANNEXE : TABLEAUX DE BORD DES INDICATEURS DU	
PROMOUVOIR L'EGALITE FEMME-HOMME	51	DEVELOPPEMENT DURABLE	73
<i>Égalité professionnelle</i>	51		
<i>Mise en place d'une cellule de signalement</i>	51	GLOSSAIRE	75
<i>Plan départemental de prévention et de lutte contre</i>			
<i>les violences sexistes et sexuelles</i>	51		

Édito

Cette année, le rapport présentant la situation en matière de développement durable de notre collectivité reflète l'engagement inédit du Département pour la transition écologique de l'Essonne. Face à la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité, le Département a adopté en avril dernier sa stratégie 2023-2030 de transition écologique, le plan « Éco-ambition 91 ».

Ce plan s'articule autour de trois enjeux majeurs : atténuer son impact sur l'environnement afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, adapter le territoire aux conséquences du changement climatique, et protéger la biodiversité, les sols et le patrimoine naturel exceptionnel de l'Essonne.

Pour répondre à ces enjeux, le Département s'est fixé des objectifs ambitieux à l'horizon 2030 : la réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, une baisse de 40 % de la consommation énergétique, et une réduction de 50 % de l'artificialisation des sols pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) au plus tard en 2050.

Par ailleurs, ce rapport illustre l'engagement du Département à promouvoir les solidarités au quotidien et à protéger les plus fragiles. À travers son action, il favorise l'inclusion, la diversité, et encourage la participation citoyenne. En investissant dans l'éducation, l'insertion, la santé, le sport, la culture et les services sociaux, le département de l'Essonne construit un avenir solidaire, où chaque Essonnien, quel que soit son âge ou son lieu de résidence, peut bénéficier de la dynamique de notre territoire.

En somme, ce document illustre notre stratégie face à la crise climatique : prendre toute notre part dans l'atteinte des objectifs environnementaux, offrir un avenir désirable aux Essonnien(ne)s et entraîner l'ensemble des acteurs et habitants de notre territoire.

Ensemble, sauvégarçons notre « Terre d'avenirs ».



François Durovray

Président du Département
de l'Essonne



Nicolas Méary

Vice-président en charge
de la biodiversité
et de la transition écologique,
du développement durable,
de l'environnement,
de la croissance verte
et des PNR

Avant-propos

Dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et de son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, le Département a, comme toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, l'obligation de réaliser annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité.

Ce dernier doit faire état à la fois du « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité », et du « bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ».

Ce rapport est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats budgétaires, avec l'objectif d'éclairer les choix politiques selon le prisme du développement durable. Le calendrier budgétaire de notre collectivité prévoit le vote du rapport d'orientation budgétaire en novembre de chaque année.

Aussi, afin de respecter ce calendrier et celui de l'organisation des instances départementales, le bilan des actions et politiques traitées dans ce rapport couvre la période de début juillet 2022 à début juillet 2023.

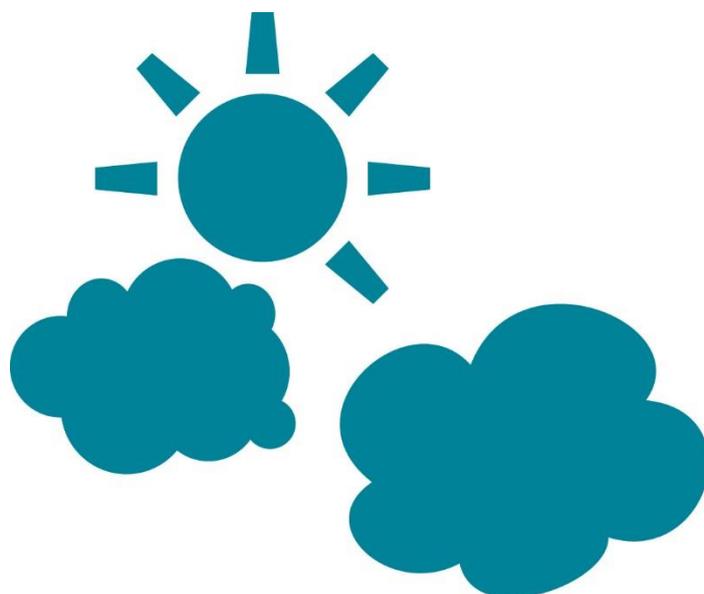
Par ailleurs, la loi du 4 août 2021 vise à assurer la cohérence des politiques publiques et des objectifs poursuivis aux niveaux local, national et international avec ceux de l'Agenda 2030 pour le développement durable : elle contribue à faire évoluer le rapport de développement durable en introduisant l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable en tant que cadre de référence commun.

Ce rapport est le fruit d'un travail conduit de manière transversale associant l'ensemble des directions de la collectivité. Il est structuré de la manière suivante :

- Les 5 chapitres reprennent les 5 finalités du développement durable définies par la loi : le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la solidarité entre les territoires et les générations ; les modes de consommation et de production responsable.
- Il présente la manière dont l'action publique du Département répond aux 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU.
- Un tableau de bord de suivi des indicateurs territoriaux de développement durable du territoire de l'Essonne est présenté à la fin du document.

Les indicateurs ODD du Département





**S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
POUR LES ESSONNIENS**



Mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de transition écologique en Essonne à horizon 2030 : le plan Éco-ambition 91



Dans la continuité de l'action volontariste menée depuis plusieurs années par le Département, la collectivité a adopté le 3 avril dernier une stratégie de transition écologique pour 2023-2030.

Face aux crises climatiques et à l'effondrement de la biodiversité, le Département doit en effet répondre à 3 enjeux relevant de mesures d'atténuation, d'adaptation et de protection de la biodiversité territoire, pour réduire la vulnérabilité de ce dernier et ainsi préserver le patrimoine naturel exceptionnel et le cadre de vie des Essonnien.

Ce **plan Éco-ambition 91** est construit autour de 3 axes thématiques et 3 axes transversaux :



Axe 1 : Contribuer à réduire l'empreinte carbone de l'Essonne



Axe 2 : Adapter les politiques publiques départementales au service de la résilience territoriale



Axe 3 : Contribuer à préserver la biodiversité du territoire



Axe 4 : Faire du Département une administration exemplaire



Axe 5 : Accompagner les acteurs du territoire à faire face au changement climatique



Axe 6 : Mobiliser et entraîner les Essonnien.

Cette politique est déclinée en 15 mesures phares :

- 1. Une forte augmentation de la superficie des espaces naturels sensibles aménagés (+75%),** soit 2050 ha préservés, valorisés par le département, et ouverts au public dans le respect de la fragilité des espèces et des milieux.
- 2. Tous les élèves essonnien sensibilisés, au moins une fois dans leur scolarité,** aux enjeux du changement climatique et de la biodiversité, avec 19 000 élèves accueillis chaque année dans les espaces naturels protégés du département.
- 3. Des villes ouvertes à la nature et à la biodiversité, avec 1000 Jardins naturels sensibles,** et résilientes face au dérèglement climatique par la lutte contre les risques de ruissellements et d'inondations, la désartificialisation des sols et la création d'îlots de fraîcheur.
- 4. Des chantiers nature** en immersion dans les espaces naturels du territoire pour valoriser le désir d'engagement des jeunes Essonnien.
- 5. Une Seine propre et accessible !** 4 sites de baignade en eau libre, sécurisés et à portée de tous les Essonnien dans la Seine et 4 autres sites dans différents cours d'eau du département.
- 6. Des collèges qui respirent** avec la désimperméabilisation et la végétalisation, en 10 ans, de la quasi-totalité des cours des 100 collèges départementaux (27M€ d'ici à 2030).
- 7. Une charte départementale pour stopper l'extension commerciale** de périphérie urbaine et réduire l'artificialisation des sols.

8. **Des parkings plus écologiques** par la désimperméabilisation des surfaces, la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales et la production d'énergie solaire (via la création d'ombrières).
9. **100 ha de sol rendu à la nature**, soit l'équivalent de 140 terrains de foot, par la création d'une banque foncière pour des opérations de renaturation et de compensation environnementale.
10. **La suppression des panneaux publicitaires** installés illégalement sur le domaine routier départemental et l'accompagnement des collectivités dans la lutte contre la publicité invasive.
11. **Un engagement massif pour la production d'énergies renouvelables** avec la création d'un opérateur pour accompagner, soutenir, financer des projets en Essonne.
12. **La solarisation du patrimoine départemental**, avec notamment l'installation de panneaux photovoltaïques dans 20 collèges départementaux d'ici à la fin du mandat.
13. **La création de brigades vertes**, dans le cadre de chantiers d'insertion, pour lutter contre les déchets et dépôts sauvages sur les propriétés départementales, notamment aux abords des axes routiers.
14. **Moins de passoires thermiques et de précarité énergétique** avec la poursuite et l'extension du dispositif Prime éco-logis 91.
15. **Un budget vert adopté** chaque année pour mesurer l'impact environnemental des dépenses du département et prendre en compte la question écologique dans les politiques publiques.

L'Essonne prendra ainsi toute sa part dans l'atteinte des objectifs environnementaux. L'exemplarité du Département permettra de porter une transition écologique ambitieuse, positive et inclusive par un engagement collectif fort à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle.



Mesurer notre empreinte carbone avec la réalisation du Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département de l'Essonne

Dans le premier volet de son 6^{ème} rapport d'évaluation, datant d'août 2021, le Groupe Intergouvernemental sur l'Évaluation du Climat (GIEC) alerte sur l'ampleur du dérèglement climatique qui s'intensifie et touche toute la planète. Le deuxième volet du sixième rapport, publié le 28 février 2022, s'intéresse aux effets, aux vulnérabilités et aux capacités d'adaptation à la crise climatique. Enfin, en avril 2022, un dernier rapport est consacré aux solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour garder l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, comme cela avait été convenu avec l'Accord de Paris en 2015. Pour ce faire, il est crucial de s'attaquer aux causes du changement climatique en maîtrisant les émissions nettes de gaz à effet de serre.

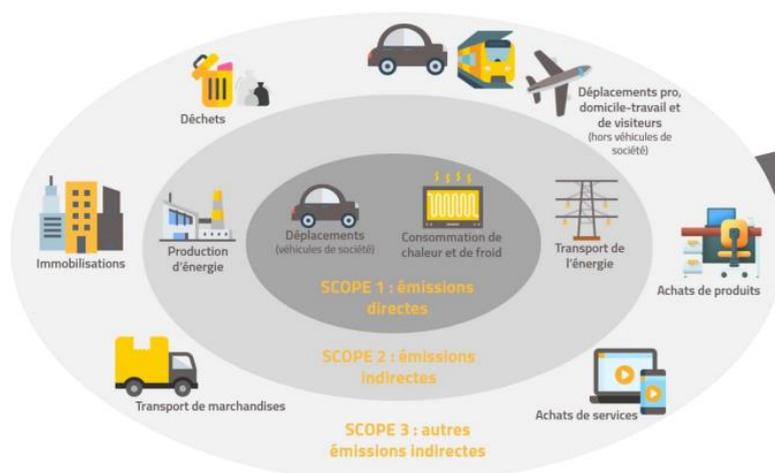
La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) introduite par la Loi de la Transition énergétique pour la croissance verte (2015), définit un objectif de réduction des émissions des GES en 2050 par un facteur 6, soit -83 % par rapport à 1990. L'objectif à l'horizon 2050 est d'atteindre la neutralité carbone au niveau national.

Suite à la publication du rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat et pour aligner la future SNBC (2023) sur l'objectif européen « Fit for 55 », la France a annoncé viser désormais une réduction de ses émissions de GES de 50% entre 1990 et 2030 (contre 40% actuellement). Pour atteindre cet objectif, l'ensemble des acteurs publics et privés sont mobilisés.

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre (BEGES) est une obligation instaurée par la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, pour certaines personnes morales de droit public et privé (selon le nombre d'employés), ainsi que certaines collectivités (selon le nombre d'habitants). Pour les collectivités, il doit être renouvelé tous les 3 ans. Le BEGES permet de calculer les taux d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle d'un territoire, en prenant en compte les consommations globales par secteurs d'activités et par l'ensemble des acteurs, mais également à l'échelle de son patrimoine et de ses compétences, via les consommations directes liées à l'activité, à la production des intrants nécessaires et à la fin de vie des produits issus de l'activité.

Pour établir le BEGES lié aux activités du Département de l'Essonne, le Bureau d'études ALTEREA a utilisé la méthode de la Base Carbone®, de l'Association pour la transition écologique Bas Carbone et l'Agence nationale de la transition écologique (ADEME). Elle prend en compte 3 niveaux d'émissions de GES, appelées « scopes » :

- Scope 1 : les émissions directes liées à la consommation d'énergie des sources fixes et mobiles de l'entité audité (carburants des véhicules...)
- Scope 2 : les émissions directes liées à la consommation d'énergie, mais qui engendrent des émissions hors du périmètre de l'entité audité comme l'électricité, la vapeur...
- Scope 3 : les émissions indirectes liées à une part des services et produits achetés qui sont nécessaires au fonctionnement de l'entité audité.



Le Bilan Carbone est également un outil d'aide à la décision avec plusieurs objectifs :

- Mesurer les émissions GES ;
- Dégager les priorités d'actions ;
- Déterminer les objectifs de réduction.

Le BEGES basé sur les données de 2021 est le cinquième réalisé par le Département de l'Essonne. Les postes concernés par l'étude sont les suivants :

- Energie des bâtiments (consommations énergétiques des bâtiments liées au chauffage, à l'électricité, etc.) ;
- Energie process (énergie utilisée pour les machines, etc.) ;
- Climatisation (volume de fuites de fluide frigorigène) ;
- Déplacements (déplacements professionnels, domicile-travail, etc.) ;
- Livraisons ou Fret (livraisons des fournisseurs) ;
- Achats de biens et services (papiers, matériel, etc.) ;
- Immobilisations (parc de bâtiments, mobiliers et véhicules, etc.) ;
- Déchets (ordures ménagères, plastiques, verres, etc.).

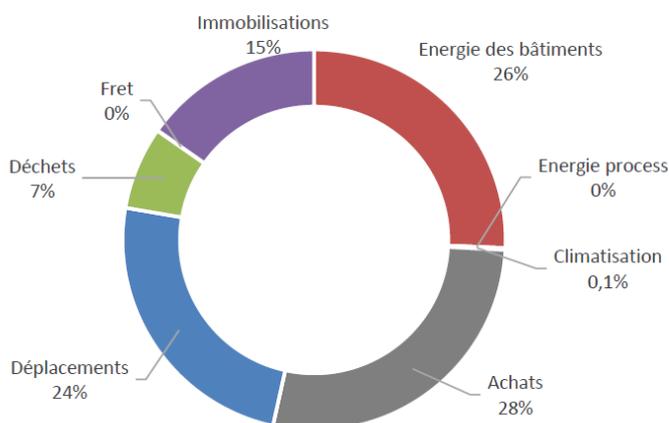
En 2021, les émissions de GES du Conseil Départemental de l'Essonne (Scopes 1, 2 et 3) étaient estimées à 65 368 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e).

Le Scope 3 pèse le plus dans le bilan global, à hauteur de 77 %. Le Scope 1 représente 19 % et le Scope 2 environ 4% de l’empreinte globale du Conseil Départemental.

Les postes les plus émetteurs sont :

- Les achats (28 %) ;
- L'énergie des bâtiments (26 %) ;
- Les déplacements (24 %);
- Les immobilisations (15 %)
- Le fret, la climatisation et l'énergie process représentent chacun 0,5 % des émissions globales.

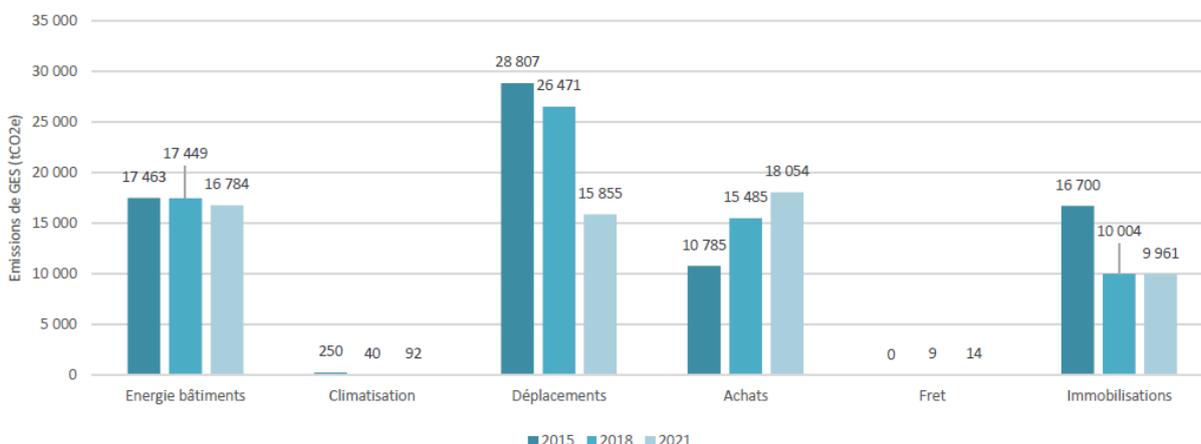
Répartition des émissions de GES par poste - 2021 (%tCO₂e)



Source : ALTEREA

L'empreinte carbone du Département est en constante diminution puisqu'elle s'élevait à 78 300 tCO₂e en 2015, 73 600 tCO₂e en 2018, contre 65 368 tCO₂e en 2021.

Comparaison des émissions de GES par poste entre 2015 et 2021



L'année 2021 fut une année particulière, marquée par la pandémie de COVID. Ses impacts sont particulièrement visibles pour le poste « déplacements », avec la mise en place systématisée du télétravail ainsi que des cours à distance pour les collégiens. L'empreinte carbone des déplacements est de 15,9 tCO₂e et a diminué de 40% depuis 2018.

Plusieurs pistes d'actions pourront alimenter le nouveau plan d'éco-responsabilité du Conseil départemental, dont plusieurs ont déjà été engagées :

- Collèges : décarboner l'approvisionnement des restaurants scolaires, désimperméabiliser les cours, méthaniser les biodéchets collectés...
- Environnement : généraliser le tri et le recyclage dans les sites départementaux de plus de 100 agents, réduire les expositions environnementales affectant la santé dans les collèges et les sites départementaux...
- Administration : former les agents à l'éco-responsabilité dans leur posture et leurs gestes professionnels, mettre en œuvre la charte pour des événements éco-responsables, gérer durablement l'énergie dans les bâtiments départementaux...
- Mobilités : développer la flotte de véhicules électriques et propres et augmenter son utilisation, développer la flotte de VAE et augmenter son utilisation...
- Citoyenneté : déployer la protection sociale complémentaire des agents, valoriser l'engagement citoyen des agents, mettre en œuvre un plan de sensibilisation à la pratique sportive pour le personnel du département, déployer une démarche intégrée de l'égalité femmes-hommes, dans l'administration et ses politiques publiques...
- Voirie : réduire l'impact carbone de la construction des voiries, améliorer la fin de vie des déchets...

Afin de remplir les objectifs fixés à l'horizon 2030 et 2050, et au regard de ces données, des scénarios prospectifs seront proposés dans le sens d'une planification écologique pour le Département.

Par ailleurs, les émissions ont été évaluées à l'échelle du territoire avec la prise en compte des consommations globales à l'intérieur de celui-ci par l'ensemble des acteurs et réparties par secteurs d'activité (transport routier, transport non routier, procédés industriels, tertiaire, agriculture, déchets, résidentiel).

Le Département utilise pour cela la méthode Bilan Carbone® développée par l'ADEME. Celle-ci permet aux collectivités locales et aux entreprises d'évaluer leur part de responsabilité dans l'émission de gaz carbonique (CO₂) mais aussi dans celle des autres gaz à effet de serre (méthane, oxyde nitreux...) mentionnés dans les traités internationaux.

Chaque gaz émis dans l'atmosphère reste plus ou moins longtemps. La durée et la composition du gaz déterminent sa capacité à retenir les rayons infrarouges du soleil. On définit par ces propriétés son Pouvoir de Réchauffement Global (PRG). C'est en partie ce qui détermine les facteurs d'émission (équivalent carbone). Afin d'obtenir une mesure homogène de l'ensemble de ces gaz, il a été admis que tous les gaz seraient rapportés à un équivalent carbone.

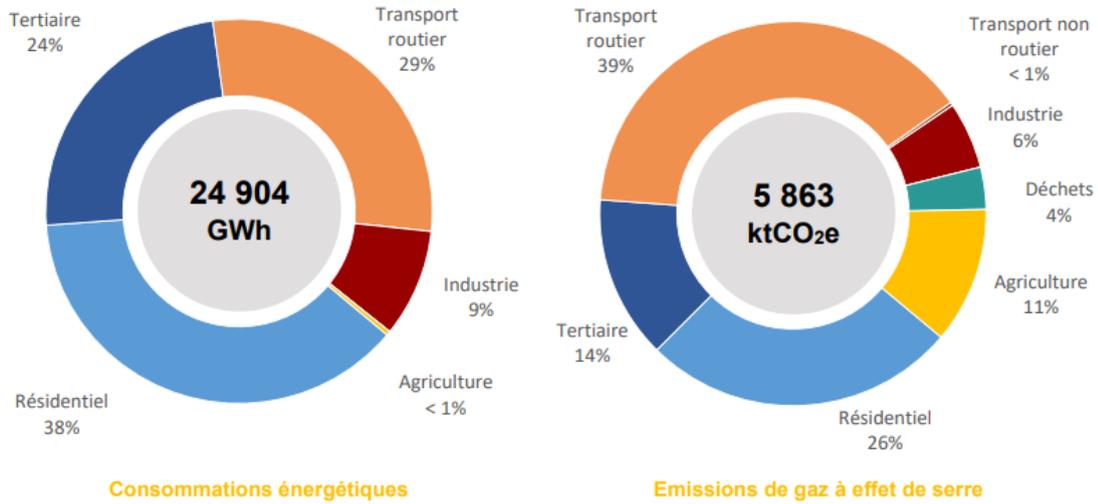
Pour avoir une idée :



Le BEGES Territoire 2022 se base sur les données de 2018, et affiche une consommation énergétique globale sur le territoire estimé à plus de 24 900 GWh en 2018, soit une moyenne de 19,2 MWh par an et par habitant.

A titre de comparaison, cette moyenne par habitant est légèrement supérieure à celle observée à l'échelle régionale (18 MWh par habitant en 2018) mais inférieure à l'échelle nationale (24,5 MWh par habitant en 2018).

On peut lire que le secteur résidentiel est le plus consommateur, avec 38 % des consommations énergétiques du territoire. Le secteur des transports routiers représente le deuxième secteur le plus fortement consommateur d'énergie suivi du secteur tertiaire (respectivement 29 % et 24 % des consommations totales de l'Essonne).



En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le territoire de l'Essonne génère plus de 5 800 ktCO₂e en 2018, soit des émissions de l'ordre de 4,5 tCO₂e par habitant.

Sur cette même année, les émissions de gaz à effet de serre s'élevaient à 3,4 tCO₂e par habitant en moyenne en Île-de-France et 6,7 tCO₂e par habitant, en France. Ici, c'est le secteur des transports routiers qui engendre la majorité des émissions de gaz à effet de serre du territoire, soit 39 %.

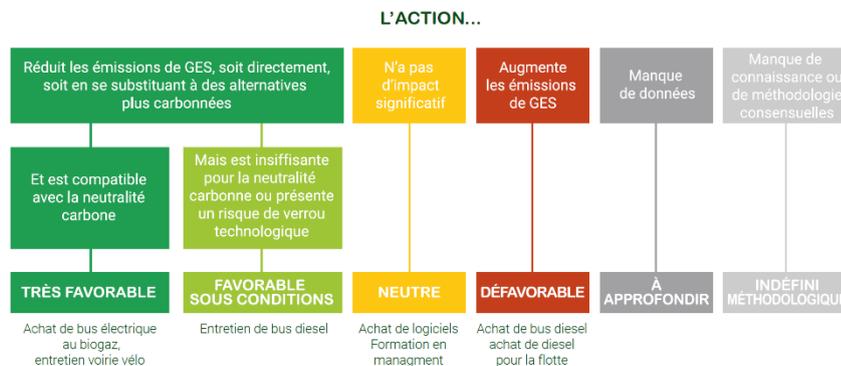
Enfin, la séquestration carbone est de 9 185 tCO₂e/an. Cela représente 14 % du bilan global du CD 91.

Mesurer l'impact environnemental des dépenses départementales avec l'adoption d'un budget vert

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

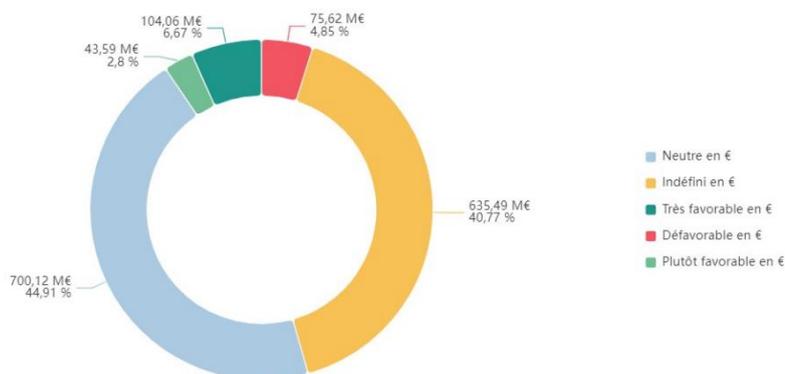
1,6 Mds € de dépenses analysées au prisme du budget climat (méthode I4CE)

L'Essonne est l'un des premiers Département à avoir adopté un budget vert. Mesure phare du Plan Éco-ambition 91, le budget vert a été voté à l'unanimité, en Assemblée départementale, le 5 juin dernier. Véritable outil de mesure de l'impact environnemental des politiques publiques, le budget vert permet de mieux prendre en compte la dimension écologique dans les décisions budgétaires.



Le Département de l'Essonne a fait le choix de réaliser une première évaluation climatique des dépenses de son budget sous l'angle de l'atténuation au changement climatique, c'est-à-dire la compatibilité avec l'objectif de neutralité carbone. Pour cela, il s'est appuyé sur une méthodologie robuste définie par I4CE (Institut de l'économie pour le climat), qui classe les dépenses en 5 catégories.

La première analyse "climat" du budget de 2023 apporte les résultats de classification suivants.



Ventilation de l'ensemble des dépenses par classification

Ces premiers résultats seront amenés à évoluer, les décisions budgétaires à venir permettront d'augmenter la part de dépenses favorables et très favorables, en cohérence avec la dynamique de transition écologique conduite par le Département.

Enfin, le Département souhaite poursuivre ce travail pour élargir l'analyse des objectifs d'adaptation aux conséquences du changement climatique et de préservation de la biodiversité.

Soutenir les associations impliquées dans le développement durable et la transition écologique

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

144 K€ de subventions attribuées en 2023

Par délibération du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a fait évoluer le dispositif d'aides aux associations environnementales en créant un appel à projets permettant de renforcer les critères d'éligibilité et de financement des projets. Le Département entend soutenir activement, en complément de ses politiques sectorielles existantes, et dans le cadre du plan Éco-ambition 91, la mise en place de solutions concrètes et innovantes, et une massification des actions de sensibilisation autour des enjeux climat et biodiversité.

Pour donner plus de lisibilité au soutien des associations en matière de développement durable, l'appel à projets sur la prévention des déchets et l'économie circulaire pour un territoire zéro déchet et l'appel à projet promotion et valorisation du développement durable ont été fusionnés. 3 thématiques ressortent donc pour cet appel à projet :

- la protection et la valorisation des patrimoines naturels et paysagers,
- la création de jardins partagés, jardins pédagogiques ou jardins d'insertion,
- le développement de projet en faveur du développement durable et de la transition écologique.

144k€ de subventions ont été attribués à nos partenaires associatifs en 2023 dans ce cadre.

Soutenir les collectivités à travers la communauté départementale de transition écologique de l'Essonne

La Communauté départementale de transition écologique de l'Essonne (CDTE 91) est portée, depuis 2015, par la Direction départementale des territoires et le Conseil départemental de l'Essonne, et co-pilotée avec ses membres (CCI Essonne, département énergie climat de l'Institut Paris Région, ADEME Île-de-France, DRIEAT et son unité départementale, CAUE 91).



La CDTE de l'Essonne a pour objectif d'appuyer les collectivités et les acteurs locaux dans leurs politiques, stratégies et actions de transition énergétique et écologique. Elle contribue ainsi à rendre le territoire essonnien exemplaire et innovant. Pour cela, des rencontres sont proposées pour favoriser les échanges et les retours d'expériences.

Une évolution du rôle de la CDTE est en cours afin de mieux répondre aux besoins des territoires.

Réduire les nuisances sonores sur le territoire

Préparation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) d'Orly 2024-2028



La Commission consultative de l'environnement (CCE) d'Orly s'est réunie le 25 janvier 2022 pour entériner le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome Paris-Orly, pour la période 2018-2023, approuvé par l'arrêté inter préfectoral le 17 mars 2022.



Le Département de l'Essonne a demandé qu'un travail de co-construction avec les partenaires du territoire et les différents interlocuteurs soit entamé pour élaborer la prochaine échéance du PPBE d'Orly (2024-2028) qui devra mieux prendre en compte les attentes des riverains et des collectivités du territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de « l'approche équilibrée », une étude d'impact a été lancée sur l'aéroport d'Orly. L'objectif de cette étude est d'évaluer si de nouvelles restrictions d'exploitation de la plateforme permettraient d'atteindre l'objectif de réduction des nuisances sonores fixé préalablement pour répondre au problème de bruit identifié. Lancée durant l'été, cette étude d'impact va donner lieu dans les prochains mois à un diagnostic de la situation actuelle.

Le PPBE du Département

Le Département de l'Essonne poursuit son travail avec les services de l'État afin de respecter la réglementation européenne. En effet, une nouvelle procédure d'élaboration des cartes stratégiques de bruit conformément à la directive européenne 2002/49/CE, modifiée par la directive européenne 2015/996/CE du 19 mai 2015, est actuellement en cours et devrait permettre d'établir les PPBE correspondants à la 4^{ème} échéance, soit en juillet 2024. Les cartes stratégiques de bruit (CSB) de l'échéance 4 relatives aux infrastructures routières communales, départementales, nationales et autoroutières non concédées ont été approuvées par arrêté préfectoral du 8 mars 2023.

Le Conseil départemental avait procédé à l'élaboration d'un PPBE, dit de 3^{ème} échéance, dont l'adoption définitive a eu lieu en 2020. Il vise cinq principaux objectifs : protéger le public, les collégiens et les agents départementaux ; poursuivre les aménagements prévus permettant de diminuer les nuisances sonores ; observer, communiquer et sensibiliser au bruit ; protéger les riverains dans les zones prioritaires ; préserver les zones départementales de ressourcement.

Parmi ces projets, le Département, s'est engagé pour des actions d'atténuation du bruit le long de certains axes routiers départementaux. Sur des sections adaptées de ces routes, il est mis en œuvre des enrobés phoniques dans le cadre des politiques de maintenance du patrimoine.

Accélérer la transition énergétique avec un nouveau Schéma directeur énergie 2022-2030



Suite au déploiement du Schéma directeur énergie bâtimentaire 2017-2021, le Département de l'Essonne a adopté son nouveau schéma directeur pour la période 2023-2030, le 3 avril 2023.

En accord avec les grands enjeux de la transition énergétique et la réglementation en vigueur sur le Décret Tertiaire, le Département s'engage sur les objectifs suivants sur la période 2023-2030 :

OBJECTIFS	Objectifs à l'horizon 2030 par rapport aux années de référence*
Consommation d'énergie finale	- 40%
Part de la consommation d'énergie finale obtenue à partir d'énergies renouvelables	20 %
Emission de Gaz à effet de serre	- 30 %
Management énergétique	Mettre en œuvre un système de management énergétique qui tend vers la certification ISO 50 001
Education à l'environnement et culture d'administration	Développer une réelle culture d'administration et d'éducation à la transition énergétique et écologique

*Pour les sites du décret tertiaire

Les objectifs chiffrés sont déterminés pour 140 sites départementaux soumis au décret tertiaire. Ce qui représente pour le Département 100 collèges et 40 autres bâtiments concernés (périmètre bâti à avril 2023).

Ce nouveau schéma directeur énergie se veut le plus exhaustif possible afin de traiter l'optimisation et le management énergétique des bâtiments départementaux de l'Essonne.

En effet, 8 axes de travail et d'optimisation ont été définis. Ceux-ci concernent :

- le développement d'une politique énergétique et environnementale forte du Département ;
- la programmation et réalisation de travaux d'efficacité énergétique à différentes échelles ;
- le développement des énergies renouvelables et de récupération ;
- l'optimisation de l'exploitation, la mise en place des actions de sobriété énergétique et la prise en compte des caractéristiques énergétiques et environnementales des matériels dans le cadre de la politique d'achat ;
- le développement d'un système de management énergétique efficient en poursuivant également l'optimisation de l'achat d'énergie ;
- la conduite du changement vers la sobriété partagée et le respect de l'environnement (sensibilisation-communication) ;

- la recherche des sources de financements extérieurs (CEE, FEDER, Fond Chaleur...) ;
- l'extension des actions de maîtrise de l'énergie aux politiques transverses.

Accélérer le développement des énergies renouvelables en Essonne

Développer la production locale d'énergies renouvelables sur le territoire

En 2021, le Département de l'Essonne a conduit un diagnostic qui présente les consommations en énergie sur le département par filière (gaz, électricité, chaleur...) et par secteur de consommation et identifie les gisements locaux d'énergies renouvelables mobilisables par la mise en perspective et l'élaboration de trajectoires de développement à horizon 2030 et 2050.



Ce diagnostic des potentiels a permis de dresser un certain nombre de constats : le territoire connaît une forte dépendance énergétique - en 2019, la production d'énergie finale sur le territoire de l'Essonne s'élevait à 1570 GWh, soit 6% de sa consommation d'énergie finale (25 TWh soit 25 000 GWh) - mais l'Essonne présente par ailleurs de nombreuses potentialités de production d'EnR.

Sur la base de ces constats, le Département souhaite poursuivre sa collaboration avec la Préfecture de l'Essonne et les différents partenaires et jouer un rôle moteur sur le territoire essonnien pour impulser l'émergence de projets de production d'énergies renouvelables.

Cela passe notamment par la création, à l'échelle départementale, d'un outil opérationnel dédié à la production d'énergies renouvelables et permettant d'accélérer les investissements dans ce domaine.

Cet opérateur a vocation à jouer un rôle fédérateur sur le territoire en facilitant les partenariats pour mettre en valeur les productions locales et encourager les coopérations communales et intercommunales sur des projets de production d'EnR. Il apporterait aux porteurs de projets :

- une expertise technique pour accompagner l'émergence et le développement des projets ;
- une aide à la gestion de projet, y compris sur le plan démocratique ;
- un soutien financier en complément des financements locaux.



Pour développer cette production locale, le Département avec la Préfecture et l'ensemble des acteurs du territoire élaborera une feuille de route départementale pour la production d'EnR.

La création d'une instance de facilitation des projets EnR

Afin de répondre aux enjeux de transition énergétique en Essonne, une instance de facilitation des projets EnR est créée à compter du 1^{er} septembre 2023. Cette structure est chargée de faciliter et d'accélérer le développement des projets d'installations de production d'énergies renouvelables en amont de leur dépôt pour instruction par les services de l'Etat. L'objectif de cette commission, au sein de laquelle siègera le Département de l'Essonne, est de réunir l'ensemble des services de l'Etat ainsi que le maire de la commune concernée, afin d'étudier le projet avant que le pétitionnaire n'entame les formalités administratives pour faciliter son émergence. Cette commission de facilitation permettra ainsi de répondre aux exigences de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération des EnR.

Valoriser la biomasse - Chaire Innovation ABIOMAS

Depuis le mois d'avril, le Département de l'Essonne s'est associé à l'université Paris-Saclay pour mettre en place une Chaire Innovation tournée vers la valorisation de la biomasse, nommée ABIOMAS, pour « Augmented biomass » ou « Biomasse augmentée ». Le diagnostic des potentiels en énergies renouvelables réalisé en 2021 a en effet permis de démontrer que la biomasse représente un des principaux potentiels EnR disponibles : la méthanisation représente ainsi le 2^{ème} potentiel le plus important en Essonne.

Les objectifs de la chaire innovation ABIOMAS sont multiples :

- concevoir, tester et développer les différentes briques d'une plateforme d'optimisation multicritères des différents scénarios de valorisation de la biomasse polymorphe à l'échelle du territoire ;
- structurer des réseaux d'acteurs autour de thématiques de valorisation de la biomasse polymorphe ;
- renforcer les liens entre la recherche fondamentale et appliquée et le développement économique en favorisant le transfert de technologie et l'innovation ;
- contribuer à la décarbonation de la production d'énergie et l'atténuation des effets du changement climatique ;
- contribuer à la transition écologique et à la résilience du territoire essonnien ;
- renforcer la visibilité de l'Essonne sur la scène nationale et internationale.

Le Département de l'Essonne soutient la chaire à hauteur d'1 millions d'€ sur 4 ans.

Soutenir le développement de la méthanisation



Dans le cadre des enjeux de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, la méthanisation est un sujet majeur en Île-de-France. Au 1er janvier 2023, l'Île-de-France compte 61 unités de méthanisation en fonctionnement, dont 43 unités agricoles, 9 sur stations d'épuration, **7 unités en Essonne**, 1 unité industrielle et 1 unité de traitement de la fraction fermentescible d'ordures ménagères.



47 unités de méthanisation injectent du biométhane sur les réseaux de distribution et de transport de gaz, 9 unités valorisent le biogaz en cogénération (chaleur et électricité) et seulement 5 unités produisent de la chaleur seule.

En participant aux travaux du Cercle régional des acteurs de la méthanisation, le Département de l'Essonne, qui dispose du second potentiel francilien derrière la Seine-et-Marne, contribue à animer la progression de la filière sur le territoire, notamment sur le volet acceptabilité.

Focus : le projet Confluence

Le Département a soutenu l'émergence du projet de valorisation des eaux usées et de production d'énergie verte de la Société Publique Locale (SPL) « Confluence Seine Essonne Energie ». Les financeurs ainsi que l'ensemble des entreprises partenaires du projet ont inauguré le 22 juin 2023 la nouvelle unité de production de biométhane des stations d'épuration d'Evry-Courcouronnes et de Corbeil-Essonnes (346 000 équivalents-habitants). Ce projet est une première en Essonne et un modèle de partenariat inédit au service de la transition énergétique, écologique et sociale du territoire. Ce projet permet de valoriser le biogaz issu de la méthanisation des boues produites par les deux stations.

Réhabiliter les infrastructures de manière durable

Le nouveau Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD) propose une approche renouvelée des techniques, d'entretien et d'exploitation de la route, résolument tournée vers l'innovation et l'expérimentation, au service de la transition écologique et d'un aménagement durable du territoire. Il comprend 4 orientations prioritaires :

- garantir une gestion exemplaire du réseau routier départemental, en matière de sécurité routière et de modernisation de l'infrastructure, en replaçant l'utilisateur au cœur de l'action départementale ;
- mobiliser le réseau routier comme un vecteur d'attractivité du territoire, à travers la lutte contre les nuisances et l'amélioration du cadre de vie des Essonnais ;
- **faire de la route un puissant levier de décarbonation, en développant un réseau routier à haute qualité environnementale, et en adaptant l'infrastructure au changement climatique ;**
- engager une véritable transformation de l'infrastructure routière en Essonne, plus connectée et tournée vers les nouveaux usages.



L'investissement du Département dans la politique de voirie et de mobilités s'élèvera à près de 585 millions pour la période 2022-2028, en hausse de 20 % par rapport à la dernière programmation financière. Ainsi, le SDVD 2023-2033 voté en Assemblée départementale, le 3 juillet, constitue la traduction opérationnelle de la vision ambitieuse portée par le Département, pour transformer la route et l'adapter aux nouveaux usages, au service des Essonnais.

Focus 1 : Valpuseaux : un chantier innovant pour requalifier la RD12



Le Département a entrepris, début mai 2023, un chantier expérimental de requalification de près de 4 km sur la RD12, composé à 100 % de matériaux recyclés. Les bénéfices sont multiples : réduction des nuisances avec moins d'odeurs, de poussières et de rejets, pratiques plus vertueuses d'adaptation au changement climatique grâce à un recyclage de la chaussée, approvisionnement des matières premières en circuits courts, diminution de la consommation d'énergie, réduction des délais et un impact de chantier maîtrisé grâce à l'utilisation d'un produit 2 en 1 faisant office de couche de reprofilage et de couche de roulement. La méthode utilisée consiste à recycler le fraisat de rabotage (NDLR : gravats issus du découpage de la couche supérieure d'une chaussée) d'une route à proximité. Cette matière est transformée en un nouvel enrobé coulé à froid (ECF) réutilisant les agrégats d'enrobés mélangés, ici ceux issus de la réfection de la couche de roulement de la RD837 à Maisse. En plus de s'appuyer sur une filière de recyclage, cette technique réduit de 40 % les émissions de CO2 par rapport à une rénovation classique.



La revalorisation de ce tronçon s'inscrit dans la nouvelle feuille de route du Plan Éco-ambition 91 porté par le Département. Elle révèle la volonté de ce dernier d'adapter ses pratiques et de mettre en œuvre de nouveaux procédés, plus respectueux de l'environnement. Le Département souhaite appliquer cette technique à la réfection d'autres axes.

Focus 2 : Retraitement en place de matériaux écologiques dans le cadre des chantiers de renforcement des structures routières



La requalification de la RD12 illustre la volonté d'innovation et d'expérimentation au service de la transition écologique et de l'aménagement durable du territoire. Ce chantier est remarquable à plusieurs points. Il marque un tournant dans les pratiques du Département qui jusqu'à présent, n'utilisait que des enrobés chauds pour des reprises de chaussées « épaisses » : le matériau « épais » mis en œuvre est à température ambiante. Il répond également aux exigences de diminution des nuisances liées aux chantiers : pas d'odeur, pas de poussières, pas de rejets.

Sur la RD12, les travaux engagés permettent sa requalification, le confortement des rives, l'adaptation au changement climatique, l'augmentation des taux de recyclage ainsi que la recherche de solutions à faible consommation énergétique. Autant d'actions qui figurent dans le schéma départemental de la voirie et des déplacements du Département.

Ce chantier, que le Département compte reproduire, est un exemple de réemploi de 100 % des matériaux du site et diminution des matériaux d'apport ainsi que de l'énergie générée pour leur fabrication et leur transport.

Améliorer la performance énergétique des logements

La Prime éco-logis 91



Pour inciter les propriétaires essonnien à rénover leurs logements, le Département a créé en 2019 la Prime éco-logis 91. Elle a été renouvelée pour la période 2022-2024, avec pour ambition de mettre l'accent sur la transition écologique. Désormais plus simple, la Prime éco-logis 91 vise la rénovation aussi bien du logement individuel que de la copropriété. Les nouveaux moyens financiers mobilisés sont en priorité fléchés sur des rénovations performantes nécessitant la réalisation d'un bouquet de plusieurs travaux concourant à l'atteinte d'un gain

énergétique d'au moins 35 %. Ces rénovations ambitieuses devraient ainsi permettre d'éradiquer les logements dits « passoires thermiques » qui sont encore près de 60 000 en Essonne sur un parc de 550 000 résidences principales. Soucieux aussi d'aider les ménages les plus précaires à engager au moins un geste de rénovation de leur logement, le Département a voulu maintenir une aide forfaitaire appelée Prime éco-logis 91 « travaux essentiels » avec une aide forfaitaire de 800 €. Une Prime éco-logis 91 « copropriété » a été votée pour accompagner les syndicats des copropriétaires dans la réalisation de travaux de rénovation en parties communes (ou d'intérêt commun), sous réserve de l'atteinte d'un gain énergétique d'au moins 35 %. L'aide départementale, dans ce cas, peut aller jusqu'à 3 750 € par logement que le logement soit détenu par le copropriétaire occupant ou bailleur.



Depuis 2019, la Prime éco-logis 91 a bénéficié à 36 000 logements individuels (65 M€ attribués) et 4 500 logements en copropriété (9 M€ attribués). Avec cette mesure, 390 M€ de travaux de rénovation

énergétique sont réalisés en Essonne dont 60 % effectués par des entreprises essonniennes. On évalue une économie équivalente à la consommation de 6 800 maisons individuelles de 100 m² en étiquette D.

Les aides à la rénovation énergétique dans le logement, et dans les copropriétés : des gains énergétiques qui dépassent les 35%

L'intervention en direction des copropriétés fragiles ou en dispositif (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Plan de sauvegarde...) ou souhaitant engager une rénovation ambitieuse, constitue un des axes forts de la politique habitat départementale. Ainsi, depuis la mise en place du PDLH et le renfort de la Prime éco-logis lancée en 2019 puis renouvelée pour la période triennale 2022-2024, 58 copropriétés (4 700 logements) ont bénéficié d'une subvention en direction du syndicat des copropriétaires afin de mener une rénovation permettant un gain énergétique de 46 % en moyenne à l'aide de travaux lourds. Le montant total de travaux générés s'élève à 72,4 M€.

Le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)

La rénovation énergétique des logements et la lutte contre les passoires thermiques répondent à un triple enjeu : climatique, pouvoir d'achat et qualité de vie.

En janvier 2021, le Département décidait de déployer en Essonne le Programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) aux côtés de l'Etat, épaulé par l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), sur une période de trois ans (2021-2023). Le programme vient d'être reconduit pour une année supplémentaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Il vise à accompagner gratuitement, de manière neutre et indépendante, les ménages et les syndicats des copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique et à renforcer la dynamique territoriale en matière de rénovation énergétique.



Le programme 2021-2024 s'élève à 7,1 M€, financé à parts égales par des fonds publics (du Département, des EPCI et du Parc naturel régional du Gâtinais français principalement) et des Certificats d'économie d'énergie (CEE SARE). Les CEE SARE sont ainsi collectés par le Département auprès des deux « obligés » sélectionnés, avant afin d'être redistribués aux structures de mise en œuvre : les Agences locales du climat et de l'énergie Sud Parisienne et Ouest Essonne, les Espaces Conseil France Rénov' de Cœur d'Essonne Agglomération et du Parc naturel du Gâtinais Français, et la plateforme territoriale de la rénovation énergétique « Rénover Malin » du Département.

Dans le cadre de ce programme, le Département a mis en place deux aides : la première pour la réalisation d'audits énergétiques, la seconde pour une prestation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un projet de rénovation visant un gain énergétique d'au moins 35 %.

Ainsi, depuis juillet 2021, 227 ménages et 18 copropriétés ont pu bénéficier de l'aide départementale pour la réalisation d'un audit énergétique, et 17 copropriétés, pour une aide départementale pour une prestation de maîtrise d'œuvre, représentant une dépense totale de 197 500 € dont 98 750 € financés par les CEE SARE.

Au 30 juin 2023, ce sont plus de 47 000 ménages (individuels et copropriétés) et 190 entreprises qui ont été accompagnés dans leurs projets de rénovation, par l'une des structures de mise en œuvre du programme SARE de l'Essonne.

En complément de ce programme, le Département soutient les quatre Espaces Conseil France Rénov' installés sur son territoire : les Agences locale du climat et de l'énergie Sud Parisienne et Ouest Essonne, les Espaces Conseil France Rénov' de Cœur d'Essonne Agglomération et du Parc Naturel du Gâtinais

Français avec un financement annuel de 100 000€. Dans ce cadre, les ECFR relayent les politiques départementales et organisent d'autres animations en lien avec le climat, la lutte contre le logement indigne ou la précarité énergétique. Depuis 2021, ce sont plus de 200 animations qui ont été déployées sur le Département et plus de 8 500 habitants qui ont ainsi pu être touchés par ce service dédié à l'amélioration de l'habitat.

Le Département soutient également à hauteur de 19 000 € le dispositif SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) porté par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay et animé par l'Agence locale de l'énergie et du climat Ouest Essonne permettant le repérage des ménages en situation de précarité énergétique et leur traitement afin de contribuer à résorber les situations de précarité énergétique sur le territoire.

Soulignons aussi qu'en mars 2023 a été organisée la première Semaine de l'éco-logis rassemblant aux côtés des services départementaux, des Maisons départementales de solidarités, du GIP-FSL (Fonds Solidarité Logement) et de nombreux partenaires institutionnels (Espaces conseil France Rénov, services municipaux, CCAS, Pôles Solidarité des fournisseurs d'énergie...). Au cours de la semaine, conférences sur la précarité énergétique, ateliers éco-gestes, fresques de la rénovation énergétique, Cafés Rénover Mali et salon « Mieux habiter son logement » se sont déroulés sur plusieurs sites en Essonne, touchant plus de 400 personnes.

Enfin, au cours du 1er trimestre 2023, plus de 1000 boîtes contenant des équipements économes en énergie et en eau (ampoules leds, éco-mousseurs, prise avec interrupteur...) accompagnés d'un livret illustré sur les éco-gestes ont été distribués, dans les Maisons départementales de solidarités, aux ménages ayant bénéficié d'une aide du Fonds Solidarité Energie (FSE) pour pouvoir régler leur facture d'énergie. Ces équipements faciles à installer chez soi permettent d'adopter les « bons gestes » au quotidien et de faire des économies d'électricité et d'eau...

Réduire la vulnérabilité du territoire à travers le PAPI Juine-Essonne-École



Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Juine-Essonne-École est porté et animé par le Département, depuis 2019, pour son élaboration et mi-2021 pour sa mise en œuvre. Il fédère de nombreux acteurs de l'eau : syndicats de rivière qui exercent la compétence Gestion des eaux et des milieux aquatiques (GEMAPI), EPCI, communes, services déconcentrés de l'État, Parc naturel régional du Gâtinais français, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France, Office national des Forêts ainsi

que les Conseils départementaux de l'Essonne, de l'Eure-et-Loir, du Loiret et de la Seine-et-Marne.

Le PAPI contribue à la mise en œuvre de moyens pour réduire la vulnérabilité des territoires en cas de crues majeurs des rivières Juine, Essonne et École. Le PAPI-Juine Essonne-École constitue le cœur de ce vaste programme de 3 260 835 € réparti en 57 actions. Parmi celles-ci : connaître les risques climatiques et les enjeux, comme ceux qui se sont produits en 2016 puis 2018, est devenu une priorité ; sensibiliser le grand public à ce risque naturel de plus en plus important et fréquent en installant des repères de crues, et des panneaux pédagogiques pour lutter contre les fausses impressions de sécurité procurées à tort par les aménagements réalisés au cours du temps ; aider les communes dans la construction et la révision de leurs plans communaux de sauvegarde ; mener des études pour diagnostiquer les bâtiments situés dans des zones inondables afin d'améliorer leur résistance face au risque autant que de permettre leur résilience, etc. Ce PAPI se terminera fin 2024.

Le Conseil départemental de l'Essonne est également fortement engagé en tant que partenaire technique et financier dans deux autres PAPI déployés sur des territoires à risques (Orge-Yvette et Yerres) et prendra prochainement part au PAPI Seine et Marne franciliennes (porté par l'établissement public Seine Grands Lacs).



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Préserver les espaces naturels essonniers

Focus 1 : Schéma directeur départemental des paysages, espaces verts et jardins de l'Essonne

Adopté en mars 2019, ce schéma doit répondre aux attentes sociétales en matière de cadre de vie, aux enjeux environnementaux, et au vieillissement du patrimoine vert départemental, tout en anticipant les effets déjà mesurables du dérèglement climatique. Il conjugue une optimisation des pratiques, dites différenciées, et une démarche volontariste à travers un programme significatif de nouveaux aménagements et de renouvellement de l'existant. De nouveaux projets ont été engagés en études pour compenser le déclin du patrimoine arboré sur les abords routiers du département. L'objectif est d'atteindre 16 000 arbres d'alignement.



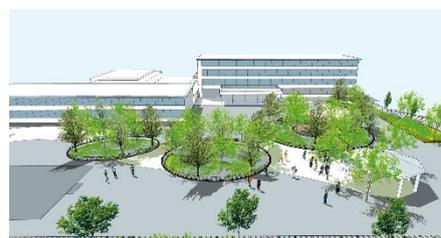
Zone de fauchage tardif à Verrières le Buisson

Focus 2 : Préservation et valorisation du patrimoine vert des collèges



Les espaces verts des collèges sont constitués de 58 hectares de surfaces enherbées, 8 kilomètres de haies, 6 hectares de massifs, 5 519 arbres. Une veille sanitaire, sur l'ensemble du patrimoine arboré des collèges, est réalisée tous les 3 ans par tiers du département assurant un plan de gestion sécuritaire comprenant des tailles d'adaptation, d'éclaircie et de structure. Les sujets altérés sur le plan mécanique, sanitaire et physiologique sont abattus et font l'objet d'études de réaménagements.

La gestion différenciée des sites permet d'accompagner des projets éducatifs autour de la biodiversité, du végétal, et de l'environnement pour le corps enseignant et leurs élèves comme la réalisation d'une exposition à Grigny au collège Pablo Neruda. Par ailleurs, 3 collèges (René Cassin à Savigny-sur-Orge Paul Eluard à Sainte-Geneviève-des-Bois, Delalande à Athis-Mons) vont être dotés d'une gestion en éco-pâturage.



Focus 3 : Premier déploiement des « Cours Nature » dans les collèges

Le Conseil départemental de l'Essonne a acté le principe d'un plan ambitieux de renouvellement des cours de ses collèges selon le modèle de cour « Oasis » :

- désimperméabilisation d'une partie de l'espace,
- intégration d'espaces végétalisés,
- alternance d'espaces de calme et de jeu pour une cour plus apaisée et inclusive,
- possibilité de faire classe en extérieur.

Ces cours conçues en partenariat avec les enseignants et les élèves recréent un espace de développement agréable pour ces derniers et contribuent à l'adaptation au changement climatique.

Le Département a mis en œuvre deux de ces cours sur des établissements afin de disposer rapidement de premiers retours d'expériences techniques et financiers. L'ambition vise à réaliser 35 cours d'ici 2030.

Focus 4 : Schéma directeur de restauration et d'aménagement du Domaine départemental de Méréville

Ce schéma directeur de restauration et d'aménagement constitue le cadre pour mener le programme de reconquête patrimoniale et paysagère afin de faire vivre le domaine et de l'ouvrir au public au fur et à mesure des travaux et de la gestion. Dans ce cadre de nombreux travaux ont été entrepris comme par exemple la restauration d'une passerelle en fonte datant du 19^{ème} pour la réimplanter au droit de l'ancien pont du potager et la mise en place d'un nouveau pont, inspiré de l'ancien pont aux boules d'or datant du 18^{ème}, œuvre contemporaine de l'artiste JM. Othoniel, dont la renommée est internationale.

D'autres travaux d'envergure concernant la préservation de la biodiversité ont également été enclenchés : au cours des décennies, faute d'entretien et de gestion, les miroirs d'eau historiques (*grand et petit lacs*) se sont progressivement comblés pour se transformer en boisement. Composante majeure, l'eau est au cœur de l'identité patrimoniale et environnementale du domaine et le chantier de restauration hydro-écologique démarré en octobre 2021 avait entre autres pour ambition de restituer fidèlement ces miroirs d'eau. En 2022, les travaux de déminage du sous-sol ont été réalisés afin d'écartier tout risque d'explosion lors du recreusement des lacs. Rappelons que les troupes belligérantes puis les troupes alliées ont occupé le Domaine pendant la Seconde Guerre mondiale.

Des investigations archéologiques ont également été conduites préalablement aux travaux intrusifs afin de rechercher puis de relever des indices des principes constructifs de l'époque. Ces recherches fructueuses ont notamment permis de déterminer les implantations des berges historiques du grand lac. Les premiers travaux de génie civil ont permis d'engager puis de finaliser la restauration de la *cascade du pont des roches*, fidèlement reproduite telle que bâtie il y a 200 ans.

Enfin, le grand lac et le petit lac qui représentent les scènes des miroirs d'eau du jardin, magnifiées dans les tableaux d'Hubert Robert, ont été recreusés. Environ 15 000 m³ de sédiments en ont été extraits, puis stockés provisoirement dans un casier sur site le temps qu'ils sèchent avant d'être exportés. Ce projet de restauration a également permis de répondre aux attendus de la Loi sur l'eau en assurant la continuité écologique de la Juine par les bras du Moulin. La restauration hydro-écologique de la Juine dans le Domaine de Méréville s'achèvera en 2024 avec l'évacuation des sédiments.



Focus 5 : Lutte contre les espèces invasives

Les espèces exotiques envahissantes (EEE), couramment appelées espèces invasives, sont des espèces importées, volontairement ou accidentellement, en dehors de leur zone géographique naturelle et qui prolifèrent massivement, souvent aux dépens des espèces locales. Ces espèces peuvent modifier les écosystèmes que nous connaissons en impactant la biodiversité, le patrimoine végétal ou la santé. Pour contrôler au mieux ces EEE, une convention de partenariat avec FREDON Île-de-France pour la connaissance et la gestion de ces espèces a été adoptée le 1^{er} juillet 2020.

Le réseau de Référents-Sentinelles 91 a notamment été créé dans ce cadre. Celui-ci est constitué de professionnels de terrain, d'élus et de quelques particuliers formés à la reconnaissance d'espèces cibles telles que l'Ambroisie à feuilles d'armoise, le Frelon asiatique, l'Hydrocotyle fausse-renoncule, la Chenille processionnaire, la Berce du Caucase et bien d'autres. Le réseau est actuellement constitué de 177 membres répartis sur l'ensemble du territoire. Ces référents-sentinelles 91 assurent la surveillance du territoire essonnien et contribuent à la prise en charge rapide de nouveaux foyers éventuels.

Les chantiers d'arrachage d'ambroisie se sont poursuivis à Boissy-le-Cutté et Maisse comme chaque année : 1 300 et 12 500 pieds ont été arrachés respectivement sur ces deux sites. Le foyer de Boissy-le-Cutté est en régression. A été également arrachée la Berce du Caucase sur une de ses emprises à Boissy-le-Sec où environ 300 pieds ont été déracinés. Ces deux espèces de plantes sont nocives pour la santé humaine. La lutte contre l'Hydrocotyle fausse-renoncule, qui s'est installée massivement sur les marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine, s'est également organisée avec le traitement par arrachage de la plante sur, notamment, les berges et quelques plans d'eau du marais de Misery, accompagné d'un travail en concertation avec plusieurs syndicats de rivière essonniers pour organiser les actions de lutte contre cette plante.

Lutter contre l'artificialisation des sols

Dès 2020, le Département de l'Essonne s'est engagé contre l'étalement urbain. Précurseur dans ce domaine, il a adopté une première série d'orientations en matière de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en décembre 2020. Il s'agissait alors de disposer rapidement d'un cadre permettant à la collectivité d'agir dans ce domaine émergent et stratégique. Le Département a ainsi souhaité s'engager activement dans l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), d'ici 2050.

Ce programme ambitieux comporte une cinquantaine d'actions concrètes : une quinzaine d'entre elles sont d'ores et déjà réalisées ou très avancées, et une trentaine de projets ont été initiés. Parmi les actions emblématiques qui ont été engagées sur le territoire, on peut citer l'acquisition de plusieurs sites naturels pour près de 100 hectares depuis 2021 : le Marais des Croubis en bordure de la Juine à Morigny-Champigny, le Bois des Montils à Auvernaux et Chevannes, ainsi que la Forêt de la Dauphine à Champcueil.

Le contexte international, national et régional a amené le Département à vouloir renforcer son action dans une perspective de transition écologique accélérée du territoire. En effet la COP 15 de Montréal, le rapport du GIEC sur le climat, l'adoption de la Loi Climat et Résilience et la mise en révision du Schéma directeur d'Île-de-France impliquaient pour la collectivité de compléter son programme d'actions.

Considérant les dégradations importantes que continuent de subir les sols essonniers, ainsi que les attentes fortes exprimées par les acteurs locaux sur le sujet du ZAN, le Département a donc lancé en 2022 une réflexion pour engager résolument l'Essonne dans la sobriété foncière avec les partenaires locaux.

En matière de sols, le Conseil départemental a souhaité se fixer des ambitions fortes à différents niveaux :

- Au niveau national : rester l'un des départements les plus en pointe dans le domaine du ZAN.
- Au niveau régional : faire de l'Essonne une terre d'expérimentation et d'exemplarité en matière de reconquête des sols.
- Au niveau local : accompagner les communes et intercommunalités dans la mise en œuvre du ZAN sur le territoire essonnien.

Suite à cette réflexion, une stratégie en matière de ZAN a été présentée au printemps dernier en Assemblée départementale s'articulant autour des orientations suivantes pour la période 2023-2030 :

- Contribuer activement à une trajectoire ZAN vertueuse pour l'Essonne aux horizons 2030 et 2050 ;
- Mieux connaître les phénomènes de dégradation des sols et partager les informations avec les territoires ;
- Intégrer pleinement la lutte contre l'artificialisation des sols dans l'action départementale et viser l'exemplarité pour les projets départementaux ;
- Accompagner les territoires, se positionner comme ensemble pour faciliter l'émergence de projets exemplaires ;
- Sensibiliser à la valeur des sols ;
- Suivre la trajectoire ZAN de l'Essonne.

Etudes pour appréhender les phénomènes de consommation d'espaces en Essonne

Le Département a sollicité l'appui de l'Institut Paris région pour produire des études sur la territorialisation du ZAN : ces travaux permettent de mieux comprendre les phénomènes d'artificialisation des sols et d'identifier des pistes pour encourager la sobriété foncière par les collectivités.



Dans ce cadre, les territoires de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et de la Communauté de communes du Val d'Essonne ont été analysés finement selon une approche Eviter-Réduire-Compenser.

Un programme en faveur des sols engagé par le Département avec le soutien de l'ADEME

L'Essonne a été sélectionnée avec 21 territoires en France pour participer à un programme sur la mise en œuvre expérimentale du ZAN.

Bénéficiant du concours financier de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), notre collectivité a engagé des études dans 3 domaines qui se dérouleront sur 2023 et 2024 :

- Connaissance des phénomènes de mitage paysager en Essonne,
- Renforcement de la protection des espaces agricoles et naturels en zone péri-urbaine,
- Elaboration d'une stratégie en matière de compensation écologique.



Les résultats de ces études ont vocation à être partagés avec les acteurs du territoire. Elles seront accompagnées d'actions de sensibilisation (fiches pédagogiques, séminaire...).

Focus 1 : Poursuite de la renaturation du site des Cent arpents



Le Département a poursuivi le vaste programme de renaturation engagé depuis fin 2021 sur le site des Cent Arpents. Cette opération, menée en lien avec les travaux en cours sur l'échangeur routier du « Ring des Ulis », comporte la restauration de différents milieux naturels (friches, prairies, zones humides, mares et boisements) pour y favoriser la faune et la flore.

Durant l'hiver 2022-2023, la résorption d'une ancienne décharge a notamment été menée permettant de recréer une clairière prairiale et une mare. Le plan de gestion du site est en cours de finalisation pour assurer la pérennité du site sur le long terme. A terme cet espace sera ouvert au public en partenariat avec les communes des Ulis et de Saint-Jean-de-Beauregard.

Focus 2 : A la reconquête des friches ferroviaires

Au sud de l'Essonne, dans la région de la Beauce, le Département mène depuis 2021 un projet de reconquête sur 13 km de friches ferroviaires entre Etampes et Méréville, avec l'objectif de créer un équipement touristique attractif et de restaurer la trame verte locale.

Lors de sa phase d'expérimentation en 2022 entre Étampes et Saint-Cyr-la-Rivière, le projet de vélorail a rencontré un vif succès avec plus de 7 000 visiteurs. Une importante phase de travaux complémentaires s'est déroulée durant l'hiver 2022-2023 entre Saclas et Méréville, comprenant la restauration de 3 ponts et d'un viaduc, des travaux d'amélioration paysagère, ainsi que le dégagement et le nettoyage de 6 kilomètres de voies ferrées. À terme, cet équipement desservira le Domaine départemental de Méréville.



Focus 3 : Projet de pôle agrinaturel à Chevannes, Champcueil et Auvernaux

Le Département a engagé une concertation avec les partenaires locaux en vue de préserver et valoriser un ensemble agricole et naturel de plus de 300 hectares intégrant le Bois des Montils et l'ancien site de la DGAC sur le plateau briard au Nord-Est de l'Essonne. Ces sites comportent une palette de milieux naturels remarquables, composée de boisements humides, de friches, de clairières et de mares. En 2023, des inventaires écologiques ont été lancés en vue d'élaborer un plan de gestion.



Focus 4 : Acquisition d'un nouveau massif, la forêt de la Dauphine à Champcueil

Ce massif forestier de 16 ha situé sur les coteaux du Gâtinais, entre les forêts départementales des Grands-Avaux et de la Coudraie, aura vocation à terme à accueillir des mesures de compensations sylvicoles.

Focus 5 : Labellisation des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine

La Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable définissait dans son action n°1 l'objectif de faire reconnaître la richesse et l'excellence des modes de gestion des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine. Ce fond de vallée tourbeux fait partie intégrante du réseau Natura 2000, car il abrite des habitats, des espèces et des oiseaux d'intérêt communautaire. Ce site également labellisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 2021, comprend le Domaine départemental de Montauger qui constitue la « porte d'entrée » de ces marais.

Le 26 avril 2022, le Département a accueilli une délégation internationale de l'UICN. Une visite des marais de Misery, de Fontenay-le-Vicomte, du Parc de Fontenay et du Domaine de Montauger a été proposée à ces experts internationaux. Ils ont ainsi pu découvrir les richesses floristiques et faunistiques de cette zone humide récemment labellisée au titre de la Liste verte.

Focus 6 : Nouveaux objectifs pour les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine et des marais d'Itteville et de Fontenay le Vicomte

Le Département de l'Essonne mène depuis plus de 30 ans, dans le cadre de sa compétence espaces naturels sensibles, une action de protection de l'entité naturelle des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (MBVEJ). Cette vaste zone humide de 950 hectares s'étend d'Itteville jusqu'à Corbeil-Essonnes, dont 522 hectares sont classés Natura 2000. A l'heure actuelle, le Département possède 530 ha de ces marais dont 350 en zone Natura 2000. De nombreux inventaires faunistiques et floristiques ont permis de mettre à jour le document d'objectif et d'identifier de nouveaux habitats d'intérêt communautaire. Cela s'est également décliné par la mise en place et le renouvellement des plans de gestion de ces sites afin de gérer durablement et protéger ce patrimoine naturel essonnien d'intérêt européen.



Focus 7 : Parc de Fontenay, ouverture d'un nouvel Espace naturel sensible



En juin 2022, a été ouvert un nouvel Espace naturel sensible (ENS) : le Parc départemental de Fontenay-le-Vicomte.

Ce site se déploie, sur une quarantaine d'hectares au sein des ENS des marais de la basse vallée de l'Essonne, récemment labellisés sur la liste verte de l'UICN. Il accueille plus de 185 espèces végétales. En parcourant cet ancien parc historique, connu depuis le moyen âge, le public peut désormais découvrir un site arboré comprenant une gamme variée de milieux naturels (prairies, boisements, allées forestières, mares et ruisseaux, etc.) et cheminer sur les 4 kms d'allées piétonnes à la découverte de petits patrimoines restaurés et d'une faune et d'une flore foisonnantes.



Focus 8 : Grande-Île de Mennecey, le marais fait peau neuve

D'importants travaux ont été engagés sur le site du Marais de la Grande-Île à Mennecey. Fermé depuis les inondations de 2016 qui l'avaient profondément dégradé, l'espace qui accueillait le public le long de la RD 153, à proximité du Domaine de Montauger, a fait l'objet de plusieurs travaux. D'abord, écologiques, ceux-ci ont permis de restaurer une station d'une plante patrimoniale : le Trèfle d'eau. Les travaux se sont poursuivis autour de la sécurisation du site (abattage d'arbres morts ou menaçants), ainsi que le dégagement de coulisses (petits canaux où circule de l'eau) obstruées par des arbres et nombreux branchages. Ces travaux laissent désormais place aux opérations de restauration du site, de ses chemins, passerelles et pontons afin de (ré)accueillir les visiteurs en 2024. En parallèle, à l'arrière du site, sur un espace non accessible au public, des travaux lourds de réhabilitation ont été menés. Une bâtisse et son mini-golf, mais aussi des passerelles vétustes devenues dangereuses et des déchets épars ont ainsi été éliminés pour rendre cet espace à la nature.

Focus 9 : Marais de Fontenay-le-Vicomte, une première reproduction sur la nouvelle aire pour le Balbuzard pêcheur

En 2022, la nouvelle aire artificielle de Fontenay a accueilli pour la 1^{ère} fois depuis son installation un couple d'oiseaux qui a donné naissance à 3 jeunes, bagués, comme leurs prédécesseurs. Cette opération permet, grâce aux données recueillies, aux scientifiques de comprendre, de surveiller et de conserver les populations d'oiseaux migrateurs.

Depuis 19 ans, 25 individus se sont envolés des marais essonniers. C'est ainsi qu'un jeune Balbuzard né sur le marais de Misery en 2021 a pu être observé près du Tage au Portugal le 10 novembre 2021, le 25 février 2023, dans le Parc de la Langue de Barbarie au Sénégal et enfin, le 9 août 2023 dans l'aire du marais de Fontenay-le-Vicomte !



Afin de montrer cette espèce au plus grand nombre d'Essonniers, des webcams ont été installées sur les 2 aires des marais de Misery et de Fontenay-le-Vicomte dans le courant du mois de janvier 2023, avant leur retour de migration. De l'arrivée des adultes début mars, jusqu'au premier envol du jeune, début juillet, les images ont permis de découvrir des incroyables moments de vie de ce rapace emblématique...

Focus 10 : Valorisation d'un affleurement géologique du Stampien, la sablière de Villemartin



Cette ancienne sablière, intégrée à la Réserve en 1989, est sécurisée pour l'accueil du public depuis 1996. Ce site géologique abrite plusieurs niveaux fossilifères des Sables de Fontainebleau qui livrent des informations précieuses et rares sur la géographie et l'environnement de Morigny-Champigny, il y a 30 millions d'années.

La sablière, sujet d'une étude d'aménagement en 2020, a été réhabilitée en 2022 en favorisant la découverte en autonomie, grâce à des équipements permettant de valoriser et de retracer son histoire : panneaux pédagogiques, matrice de fossiles 3D...

Ce site présenté au public à l'occasion de la Journée départementale du patrimoine géologique, le samedi 8 octobre 2022, est aujourd'hui accessible en autonomie par les visiteurs.

Focus 11 : Soutien départemental à la réhabilitation du Cirque naturel de l'Essonne

Une convention « Nature en ville » a été signée en 2017 entre les partenaires (communes de Villabé, Lisses, Corbeil-Essonnes, CAUE, CAGPS, SIARCE, Département) pour la réhabilitation et l'aménagement du Cirque naturel de l'Essonne. Le 4 juillet 2022, le Département a voté une aide de 1 046 165 € au bénéfice de CAGPS pour les travaux d'aménagement du Cirque naturel de l'Essonne.

Une première phase importante de nettoyage a été réalisée en 2022. En 2023, une nouvelle tranche de travaux a été initiée par CAGPS, et devrait s'achever en fin d'année, avec l'aménagement de points de vue, le confortement de cheminements (enherbés ou en stabilisé), et la pose d'équipements destinés à accueillir le public.

Enfin, des contrôles ont été effectués par les services départementaux pour s'assurer du respect des critères d'éligibilité des politiques ENS et ZAN du Département.

Inciter les Essonniens à découvrir leur patrimoine

Focus 1 : L'application Explor'Essonne, des jeux de piste ludiques



Un nouveau jeu d'aventure est désormais disponible sur l'application Explor'Essonne. Intitulé « L'étrange péril du château de Chamarande », il s'ajoute au jeu « Les secrets du grès » dont l'action se déroule à la Butte du Puits (Villeneuve-sur-Auvers). Cette fois, l'action prend place au

Domaine départemental de Chamarande. Le joueur arpentera le domaine au fil des énigmes, à la recherche de QR Codes qui le feront progresser et le plonge dans l'ambiance de 1858, année où le duc

de Persigny habitait encore les lieux. Le parc offre un véritable terrain de jeu riche et diversifié pour une expérience entre nature, histoire et culture, dès 7 ans.

L'application mobile Explor'Essonne, lancée depuis 2022 par le Département de l'Essonne, propose de partir à la découverte des paysages naturels du territoire, via notamment des boucles de randonnées. Gratuite et accessible à tous, elle met à disposition une quarantaine de circuits pédestres départementaux, mais également des parcours de santé ou encore des jeux d'aventure.

Actuellement, l'application propose les contenus suivants : 51 boucles de randonnées ; 40 sites naturels aménagés pour l'accueil du public ; 250 points d'intérêts ; 2 parcours sportifs de pleine nature ; 2 jeux d'aventure. Un troisième jeu d'aventure et de nouveaux parcours en pleine nature devraient compléter l'application, d'ici 2024.

Focus 2 : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)



Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) est formé d'un réseau de chemins. Il constitue un maillage traversant les communes du Département dont l'ouverture est garantie de manière pérenne. En Essonne, une démarche de concertation a été choisie avec les communes, les associations environnementales et de randonnée. En 2021, dans le cadre du PDIPR, le Département a inscrit plus de 33 nouveaux kilomètres sur les communes de Bièvres, Morigny-Champigny et Fontenay-les-Briis se rapprochant ainsi de l'objectif fixé dans le cadre du Schéma départemental des espaces naturels sensibles à savoir 2 600 km de sentier.

Hortilio : l'application qui donne envie de jardiner

Le Département de l'Essonne a lancé Hortilio, une application mobile gratuite, pour favoriser la participation des Essonnais à préserver la biodiversité dans leur jardin ou encore sur leur balcon.

Les jardiniers novices ou experts peuvent y trouver des conseils et des fiches pratiques, créer leur potager, participer à un forum ou encore identifier des plantes.



Au-delà de l'opération "Jardins naturels sensibles" qui vise à promouvoir la nature en ville et à sensibiliser les Essonnais à l'importance de la biodiversité, le Département a souhaité aller plus loin encore et toucher un large public en utilisant les nouvelles technologies afin de renforcer ce maillage écologique.

Conçue par l'agence CDC-Biodiversité et l'entreprise JAYA, pour développer et diffuser des bonnes pratiques de jardinage local, en faveur de la biodiversité, cette application s'appuie sur une riche base de données de CDC-Biodiversité sur la flore indigène et ornementale d'Île-de-France. Elle donne accès à de nombreuses fonctionnalités, comme des conseils d'experts adaptés et des fiches pratiques associées pour évaluer la capacité des jardins à accueillir la biodiversité et pour disposer de bonnes pratiques de jardinage, ou encore de la liste d'événements et lieux au jardinage autour de chez eux etc.

Poursuite du programme "Baignade en Seine"

Parmi les 15 mesures phares du plan Éco-ambition 91 définies en 2022 et adoptées en avril 2023, la mesure 5 s'inscrit en faveur d'une Seine propre et accessible ! 4 sites de baignade en eau libre, sécurisée et à portée de tous les Essonnais dans la Seine et 4 autres sites dans différents cours d'eau du Département sont prévus.

Ainsi, la mise en œuvre de cet engagement se poursuit afin d'offrir des premiers sites de baignade, d'ici 2025.

Le Département mène à cet effet chaque été (juin-septembre) un suivi bactériologique en plusieurs points de la Seine susceptibles d'accueillir un site de baignade.

Une étude a été menée afin de vérifier la compatibilité de ces sites avec la navigation fluviale.





**ASSURER AU QUOTIDIEN UNE
COHESION SOCIALE ET UNE
SOLIDARITE ENTRE LES
TERRITOIRES ET LES GENERATIONS**

Lutter contre la précarité

Le Département joue un rôle majeur pour assurer la solidarité territoriale sur un territoire alliant urbanisation et ruralité.

Le Département de l'Essonne soutient les structures d'aide alimentaire



En 2023, le Département soutient les structures d'aide alimentaire en Essonne à hauteur de 1 106 450 €

Le Département de l'Essonne apporte son soutien aux structures d'aide alimentaire par le renouvellement des conventions triennales aux 28 épiceries sociales Essonniennes, y compris la Banque Alimentaire Île-de-France (BAPIF).

En 2023, le montant de ce soutien s'élève à 388 450 € en fonctionnement et 43 000 € en investissement. Ces financements, par le biais de subventions, sont aussi apportés aux 4 grandes associations de solidarité que sont les Restos du cœur, le Secours populaire, la Croix Rouge et Saint-Vincent-de-Paul.

Ces associations ont bénéficié d'un renouvellement de leur aide départementale, en juillet 2023, pour une période de 3 ans à hauteur de 675 000 € par an.

Fédérer les acteurs de l'insertion



130 acteurs réunis pour conjuguer les forces pour l'insertion

Le Département a remporté l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État visant à créer un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) en Essonne, courant 2021. La première phase a consisté à consolider le Consortium des acteurs qui se sont mobilisés aux côtés du Département pour s'engager dans ce projet, à savoir l'Etat, Pôle Emploi, la CAF, le Conseil régional et les EPCI.

De nouveaux outils, développés par Beta.gouv ont été mis en place :

- DORA : il s'agit d'un service numérique dont l'objectif est de renforcer la visibilité et l'accessibilité de l'offre d'insertion, à destination des professionnels, en permettant aux professionnels accompagnateurs de rechercher et mobiliser rapidement les offres de service, et en donnant la possibilité aux structures de l'insertion de référencer et mettre à jour en temps réel leur offre de services.

- CARNET DE BORD : expérimentation de cet outil au 1^{er} semestre 2023 dont l'ambition est de fluidifier, dynamiser et prévenir les ruptures du parcours d'insertion des personnes en difficultés. L'objectif était de faciliter la coordination des échanges entre acteurs de l'insertion et de l'emploi, simplifier la lecture des parcours avec un suivi partagé et sécurisé afin d'accompagner l'utilisateur vers l'emploi tout en levant les freins qu'il peut rencontrer.

En plus du déploiement de ces outils numériques, une action d'envergure a été menée le 7 avril 2022 réunissant 130 acteurs du monde de l'insertion et de l'emploi, dont des usagers, dans le cadre d'un forum ouvert intitulé: « conjuguons nos forces pour un parcours d'insertion idéal ». Cette journée a permis d'élaborer un plan d'actions, co-construit, et validé par le Consortium du SPIE essonnien.

Un comité de programmation des acteurs du Spie en Pratique s'est également créé et s'est tenu à fréquence régulière afin de porter des actions, des événements favorisant l'interconnaissance des professionnels et leur mise en réseau.

D'autres évènements ont ainsi pu être organisés en 2022 et 2023, dont une table ronde portant sur la thématique de l'immersion en entreprise, avec pour visée de mesurer si celle-ci facilite le retour à l'emploi des personnes en insertion.

Un ultime évènement se tiendra dans le courant du dernier trimestre 2023 avec le lancement d'un parcours sur les « stéréotypes de genre » à destination des professionnels de l'insertion et de l'emploi.

La cohésion des acteurs et la volonté de continuer à œuvrer ensemble pour offrir des solutions d'insertion et de retour à l'emploi, notamment pour les bénéficiaires du RSA, se poursuivra en 2024 avec la création du réseau France Travail.

Mettre en œuvre un schéma départemental de l'autonomie (2023-2027)

Le schéma départemental 2023-2027 de l'autonomie a été adopté le 12 décembre 2022 afin de favoriser le maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap.

Cinq priorités y sont déclinées : prévenir la perte d'autonomie en lien avec les professionnels, soutenir la vie à domicile, développer l'offre sur le territoire pour mieux répondre aux besoins d'accompagnement, fluidifier le parcours de vie et enfin favoriser l'inclusion dans la cité.

Ainsi, pour le secteur des personnes âgées, près de 500 places ont été installées entre 2018 et 2021, et le Département autorisera encore plus de 100 places d'ici à 2028. Sur le secteur de personnes handicapées, ce sont plus de 500 places qui vont être créées entre 2022 et 2028, ce qui correspondra à une hausse de 22 % des places actuelles (2 468 installées à ce jour).

En tant que chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental a pris soin d'associer l'ensemble des partenaires à la réflexion afin de recueillir les besoins du territoire et de définir les préconisations les plus à même d'y répondre. L'aboutissement de ce schéma s'est opéré à travers une démarche largement participative, de février à novembre 2022. Elle s'est appuyée également sur des commissions thématiques traitant des questions liées à la coordination des acteurs, à la diversification de l'offre, au maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie, à l'inclusion en milieu ordinaire ou spécialisé, à l'aide aux aidants ainsi que sur des temps de travail délocalisés au plus près des acteurs de terrain et des besoins des territoires.



Renforcer l'accessibilité à travers les télé-services

Des télé-services sont mis à disposition des usagers sur le portail du Département. Ils permettent aux usagers de procéder à des démarches ou formalités administratives (demande inscription, demande de subvention, consultation de droits, etc.) au travers d'un formulaire numérique. Les demandes sont ensuite traitées par le métier impliqué et/ou une application métier et une réponse est transmise à l'utilisateur.



Le télé-service de la MDPH de l'Essonne permet à plus de 2 600 Essonnais de s'y connecter par mois, soit pour déposer un dossier en ligne, soit pour consulter l'avancée de leurs demandes. Cela représente 2500 suivis ainsi que 250 dépôts en ligne chaque mois.

Il sera enrichi prochainement par l'information sur les droits décidés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Celle-ci est composée de représentants des familles notamment.

Des actions de prévention de la perte d'autonomie en faveur des personnes âgées

De nombreuses actions sont déployées en direction des personnes âgées de 60 ans et plus autour de la prévention, via la conférence des financeurs, en faveur de la lutte contre l'isolement (ateliers créatifs solidaires, ateliers théâtre, sorties découvertes du patrimoine, ...), du maintien des grands déterminants de la santé (Manger-Bouger, prévention de la déshydratation, prévention bucco-dentaire, projet PRESAGE), etc.

Ce sont plus de 300 projets au total qui, en 2022, ont permis d'accompagner la prévention de la perte d'autonomie, sur tout le territoire de l'Essonne. 15 projets autour de la thématique de la prévention par l'activité physique adaptée et de lutte contre les chutes, ont reçu un financement de la Conférence des financeurs, pour un montant global de plus de 380 000 €.

La thématique autour de l'usage du numérique s'est aussi beaucoup développée en 2022, des ateliers de découverte et d'aide à l'utilisation des outils numériques ont été financés à hauteur de 100 000 € environ.

Déployer l'offre de logements adaptés et inclusifs

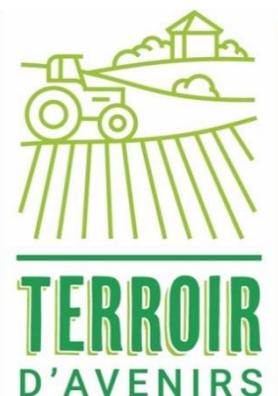
La tenue de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif a permis :

- En 2022, la validation de la programmation dite « starter » du Département pour le déploiement de l'habitat Inclusif et de la nouvelle prestation d'aide à la vie partagée, avec un total de 18 projets en direction des personnes âgées et personnes en situation de handicap. Ces habitats accueilleront à terme 153 personnes et seront répartis sur 15 communes différentes.
- En 2023, une nouvelle réunion plénière a permis de valider une nouvelle programmation avec 4 nouveaux projets qui pourront accueillir 16 personnes âgées et 13 personnes en situation de handicap.

Promouvoir la ruralité Essonnienne

Politique départementale de la ruralité

Le Département agit en faveur du développement et de l'attractivité des territoires ruraux, depuis 2016, à travers sa politique de la ruralité, renouvelée par l'Assemblée départementale du 4 juillet 2022. Le périmètre d'intervention de ce vaste plan d'actions couvre 117 communes, et concerne plus de 220 000 foyers, soit 2 Essonnien sur 10. Elle permet d'une part de s'assurer de la prise en compte des enjeux et des spécificités propres aux territoires du Sud-Essonne dans chaque secteur d'intervention du Département (mobilités, santé, logement, culture, sports, jeunesse, environnement, tourisme...) et surtout, d'apporter un soutien au développement local, grâce à des dispositifs d'aide en faveur des communes et intercommunalités, pour le maintien et la sauvegarde des commerces de proximité, ou encore pour le développement des tiers-lieux en milieu rural.



La politique de la ruralité est marquée par la volonté de renforcer le rôle du Département en matière d'animation territoriale autour notamment de la culture, du patrimoine, de l'environnement et du développement territorial, pour conforter certains sites départementaux structurants, ainsi que d'autres sites à rayonnement intercommunal, voire régional (les Domaines départementaux de Méréville et de Chamarande, la Maison Jean Cocteau et le Conservatoire National des Plantes à Milly-la-Forêt, la ferme de Bressonvilliers à Leudeville, le Plateau de l'Ardenay à Cerny, la Ferté-Alais...).

L'objectif global de la politique de la ruralité est précisément d'affirmer la place du territoire rural Essonnien à l'échelle de la métropole pour qu'il participe pleinement à son fonctionnement, en même temps qu'il renforce son rôle stratégique d'espace stable de transition avec le secteur rural, plus agricole et industriel de l'Eure-et-Loir et du Loiret. Pour cela, il s'agit d'impulser « un modèle de développement territorial innovant et viable à long terme », afin aussi que les actions portées sur le Nord du Département, en zone urbaine, profitent pleinement au secteur rural.

Politique agricole

Depuis 2017, le Département de l'Essonne porte activement une politique agricole départementale qui vise à garantir une agriculture essonnienne dynamique, fonctionnelle et durable. Elle répond à la fois aux besoins des agriculteurs et à ceux des Essonniens, avec pour cadre d'action essentiel : l'installation de nouveaux agriculteurs, le maintien des exploitations agricoles existantes par le développement de pratiques plus durables, l'amélioration de la compétitivité et la diversification des exploitations agricoles.

L'action départementale est structurée autour de trois axes : soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, améliorer la compétitivité des exploitations agricoles, pérenniser, maintenir des espaces agricoles fonctionnels. Pour la mise en œuvre des 3 axes stratégiques, le Département a développé plusieurs dispositifs de soutien et de partenariat avec le monde agricole et principalement les agriculteurs.

D'autres actions sont également portées, comme la légumerie ; la participation au salon de l'agriculture ; le développement de filières essonniennes, comme le chanvre, le cresson, les plantes aromatiques et médicinales ; les circuits courts ; les réflexions autour de la méthanisation agricole. Le Département participe aussi aux réflexions stratégiques pour l'agriculture essonnienne : livre blanc Essonne 2040, le devenir de la ferme de Bressonvilliers, le développement des projets agricoles sur la BA 217, l'innovation et l'agriculture.

Des échanges avec les partenaires du monde agricole et des réflexions ont été engagées sur l'année 2023 relatives à la construction de la prochaine politique agricole prévue pour 2024.

L'agriculture de demain : une légumerie pour nourrir les Essonniens et privilégier les circuits courts

Afin de répondre aux souhaits de la société d'une alimentation plus saine et locale, à l'ambition désignée prioritaire par les Essonniens de « Faire de l'Essonne le Potager de l'Île-de-France pour une alimentation plus saine », ainsi qu'aux enjeux climatiques puisque l'alimentation représente une part considérable de l'empreinte carbone, le Département a décidé de s'engager dans la création d'une société publique locale, Essonne Terre d'Alimentation.



En créant une légumerie, le Département de l'Essonne souhaite favoriser les circuits courts et proposer des légumes, des fruits, frais, sains et de proximité aux collégiens essonniens ainsi qu'aux restaurations collectives des collectivités essonniennes qui vont constituer les actionnaires avec le Département de la SPL Essonne Terre d'Alimentation.

Le Département a approuvé le principe de l'achat d'un terrain pour implanter la légumerie sur la commune d'Etrechy, dans le Sud-Essonnes. La légumerie a pour objectif de transformer (lavage, épluchage, découpe...) chaque année 3 000 tonnes de fruits et légumes achetés. Elle devrait permettre également aux agriculteurs du territoire de diversifier leur production avec l'assurance d'un débouché local pérenne et d'une rémunération équilibrée, tout en limitant les intermédiaires.

En développant l'économie locale, le Département maximise son autonomie alimentaire et réduit son empreinte carbone ! La légumerie devrait alimenter les collèges Essonnais, d'ici 2025.

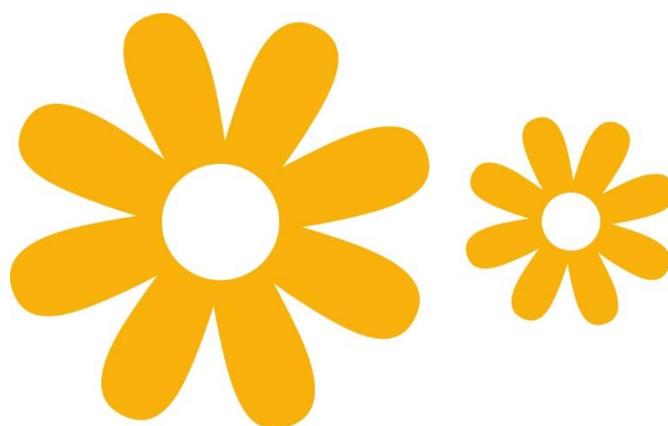
Salon international de l'agriculture : le retour



Le Salon international de l'agriculture a fait son retour en 2023 pour une édition intitulée « L'agriculture, le vivant au quotidien ». Véritable vitrine pour les producteurs Essonnais, 14 agriculteurs représentaient leur terroir et leurs productions. Parmi eux, des habitués de l'événement comme Le bois Racine et ses lentilles, la Corbeille à confiture, la ferme des frères d'Armes (farines, préparation pour gâteaux).

Grâce au soutien du Département et à l'accompagnement d'Essonne Tourisme, ils ont partagé le stand départemental des nouveaux venus : sur l'étagère du haut avec ses confitures et ses glaces artisanales, la ferme de Beaumont éleveuse et productrice de rillettes, saucisses..., l'huilerie de l'Orme Creux, la Truite de l'éclimont et ses rillettes de truites certaines au cresson de l'Essonne, les Cannelines avec ses biscuits, cannelés, réalisés à base de la farine l'Essonnienne, Milly PPAM et ses huiles essentielles, Apinest producteur de Miel, Entre Saveurs et Jardin avec ses recettes de soupes variées, l'enclos des Chevrettes et ses fromages de chèvre aux affinages différents, Felix et Hélix et leurs escargots, les potagers de Marcoussis et l'association des cressiculteurs pour la dégustation et la vente de cresson frais et de nombreux produits à base de cresson de l'Essonne.

Le Département a aussi accueilli sur le stand le Parc naturel régional du Gâtinais Français pour des dégustations, et permettre la découverte des produits Marque Parc ainsi que l'association des cressiculteurs pour faire connaître la démarche engagée en vue de l'obtention d'une IGP.



FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE CHAQUE ESSONNIEN

Le Département s'engage pour l'égalité de tous

Favoriser l'épanouissement de tous les Essonnien est une ambition majeure pour le Département qui a mis en place de nombreux outils et dispositifs à disposition des personnes les plus fragiles et des collégiens. Ces publics restent, par ailleurs, au cœur des préoccupations quotidiennes de toutes les politiques publiques départementales.

Mettre en œuvre le Pacte solidarité Essonne 2022-2026



Le Plan territorial d'Insertion – Programme départemental d'Insertion « PTI-PDI », intitulé « Pacte Solidarité 2016-2021 : du Social vers l'Emploi », est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Il a fait l'objet d'une évaluation, de consultations des partenaires et d'ateliers participatifs, dont les conclusions ont été présentées en Assemblée départementale en mai 2021. En mars 2022, le nouveau Pacte solidarité, élaboré à partir des éléments de bilan, de groupes de travail, de comité de pilotage, et de nombreux échanges sur les fiches actions entre les services et avec les partenaires a été adopté à l'unanimité.

Mettre la santé au cœur du département



Afin de répondre aux défis de la désertification médicale, de la santé positive et du bien-être formulés par les Essonnien et traduites dans le Livre blanc Essonne 2040, le Département a adopté un schéma départemental de santé le 4 février 2019.

Face à ces enjeux, le Schéma départemental de santé 2019-2023 propose 19 actions structurantes pour répondre à trois grandes ambitions :

- Un Département plus attractif, pour promouvoir une offre de santé accessible à tous et sur tout le territoire. Différents dispositifs permettent de soutenir d'une part les professionnels de santé souhaitant s'installer ou se maintenir en exercice en Essonne ; d'autre part, les étudiants internes de médecine générale, grâce à une bourse d'étude et de projet professionnel ; ou encore les collectivités territoriales, dans leurs projets de création de structures d'exercice collectif de santé ; sans oublier le soutien au développement de la télémédecine.
- Un Département plus innovant pour répondre aux défis de demain.
- Un Département plus protecteur pour accompagner les publics fragiles tout au long de la vie.

Promouvoir le « Sport - santé »

Depuis 2020, la collectivité est engagée sur le champ du sport santé, aussi bien auprès des acteurs de terrain qu'auprès des agents. Jusqu'en 2022, le Département de l'Essonne a soutenu plus de 40 projets en lien avec la thématique « sport santé » par le biais d'appels à projets dont certains portés parmi les 10 Maisons Sport Santé du territoire afin d'avoir un impact positif sur la population.

En décembre 2022, un nouveau schéma départemental sport santé est voté suite à la signature d'une charte d'engagement départementale tripartite (Etat, CDOS, CD91) à partir d'un diagnostic réalisé par l'université Paris-Saclay, qui a permis de recenser les dynamiques des projets autour du sport santé. Il a notamment pour objectifs de lutter contre la sédentarité des publics fragiles, des publics reculés de l'activité physique mais également des jeunes en manque d'activité physique. De plus, il s'agit de créer un réseau territorial pour que les projets sport-santé puissent être cohérents pour les publics ciblés.

Dans le cadre de son plan éco-responsabilité, la collectivité s'est également engagée auprès des agents pour lutter contre la sédentarité au travail et contribuer à améliorer leur bien-être. C'est ainsi qu'à lieu, chaque année, le « Moi(s) qui bouge » pour les plus de 4 000 agents du Département.

Ce mois permet aux agents de découvrir de nouvelles façons de travailler en utilisant du matériel mis à disposition tel que des Gymballs, ou des vélos-bureaux afin de pouvoir remplacer les chaises de bureau et de prendre conscience de l'ensemble des possibilités qui s'offrent à eux pour rester actifs au quotidien pendant leur journée de travail. Une application internet est également à leur disposition pour prendre soin d'eux-mêmes (fizYou). Ces outils viennent compléter les offres proposées par les associations du personnel pour faire une pause méridienne active en proposant diverses activités physiques.



Accompagner l'enfance et la famille

Le schéma 2021-2025 est décliné en 4 axes : petite enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale.

L'axe Petite Enfance est organisé en deux orientations :

- Pérenniser et développer une offre d'accueil éducative et des services de qualité en direction des enfants de 0-12 ans
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique et issus de familles en situation de pauvreté ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle.



L'axe Jeunesse est organisé en trois orientations : Encourager et soutenir le développement de l'offre jeunesse, notamment dans les territoires les moins dotés ; Développer l'accès aux droits, structures et dispositifs des jeunes ; Maintenir et optimiser la coordination partenariale autour de la jeunesse.

L'axe Parentalité est organisé autour du maintien de la coordination partenariale pour une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité sur les territoires et le renforcement de l'accès à l'offre de soutien à la parentalité.

L'axe Animation de la Vie Sociale est organisé en trois orientations : Optimiser la couverture territoriale en matière d'animation de la vie sociale ; Faire des structures d'animation de la vie sociale (AVS) de véritables carrefours des politiques sectorielles ; Améliorer la lisibilité du rôle des équipements en animation de la vie sociale.

Prévention et protection de l'enfance

4 axes stratégiques pour la prévention et la protection de l'enfance guident l'action départementale pour 2022-2026.

Le premier axe met l'accent sur la prévention du risque, notamment en direction des familles les plus fragiles et ce, dès les premières années de vie de l'enfant et sur la période charnière de l'adolescence. Les actions phares sont celles tournées vers l'offre d'accompagnement autour de la périnatalité et des 1000 premiers jours de l'enfant et l'articulation de la mission de prévention spécialisée avec les dispositifs de prévention des comportements à risque.

Le second axe est tourné sur la volonté de poursuivre l'amélioration continue du traitement global du circuit de l'information préoccupante. Les actions phares se déclineront autour du renforcement des compétences des collaborateurs sur les référentiels de l'évaluation du risque et mettent l'accent sur la qualité des relations avec les familles en matière d'information préoccupante. Il s'agit de favoriser la compréhension de l'action du Département afin que celle-ci soit comprise et perçue comme un moyen d'aide face aux difficultés éducatives et/ou parentales

Le troisième axe cherche à fluidifier les parcours de prise en charge à l'Aide sociale à l'enfance et à renforcer la participation des enfants et des familles aux mesures qui les concernent. Aussi, les actions phares ont trait à la structuration et au renforcement de l'expertise professionnelle et des partenariats sur les deux volets que sont la prise en charge de la santé des enfants de l'ASE et l'accompagnement vers l'autonomie.

Le dernier axe vise à poursuivre l'adaptation de l'offre de prise en charge en protection de l'enfance. L'ambition départementale affiche la volonté d'adapter la capacité d'accueil à l'ASE au regard des problématiques et des profils des enfants d'aujourd'hui et de sécuriser cet accueil par le renforcement du processus de traitement des événements indésirables graves et du contrôle des établissements de l'ASE.

Soutenir les jeunes

Tremplin jeune citoyen

Le Tremplin jeune citoyen est un dispositif développé par le Département de l'Essonne qui permet aux jeunes essonnien·es âgés de 12 à 25 ans de bénéficier d'une aide pour financer un projet personnel en contrepartie d'un engagement citoyen. Cette opportunité proposée par le Département permet aux jeunes d'acquérir une nouvelle expérience, de découvrir un milieu professionnel mais aussi de développer des compétences.

Autrefois réservé aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, le Département a décidé d'élargir ce dispositif aux collégiens, l'un des principaux publics concernés par les politiques départementales, et récompenser ainsi leurs premiers engagements.

Pour les jeunes de 12-15 ans :

L'objectif est de permettre aux jeunes d'avoir une entrée dans l'engagement et de le valoriser dès 12 ans dans leurs lieux de vies :

- Un engagement dans le conseil de vie collégienne
- En collectivité à travers le conseil municipal des enfants et des jeunes (CME/CMJ)
- Un engagement dans une junior association
- Une participation à un conseil de vie sociale dans les « établissements aide sociale à l'enfance »
- En tant que jeune sapeur-pompier
- Un engagement auprès d'un proche en tant que jeune-aidant

Aide financière : 50 € en chèque cadeau pour avoir accès à l'offre culturelle, sportive et loisir sur le territoire.

Pour les jeunes de 15 à 17 ans :

Les jeunes ont la possibilité de réaliser leur engagement de 20 heures au sein d'une même structure : association, collectivité, entreprise ESS, établissement médico-social.

Ils peuvent également réaliser leur engagement de 20 heures au sein de structures différentes :

- 10h maximum dans un conseil de vie lycéens, un conseil de vie sociale ou une instance participative communale,



- 10h dans une association, une collectivité essonnienne, une entreprise ESS (économie social et solidaire) ou un établissement médico-social.

Aide financière : 200 € en numéraire pour financer une formation, des frais liés à un stage obligatoire, une carte Navigo, une adhésion à un club sportif...

Pour les jeunes de 18 à 25 ans :

Ils ont la possibilité de réaliser leur engagement de 40 heures au sein d'une même structure : association, collectivité, entreprise ESS, établissement médico-social.

Ils peuvent également réaliser leur engagement de 40 heures au sein de structures différentes :

- 20h maximum dans un conseil de vie sociale ou une instance participative communale,
- 20h dans une association, une collectivité essonnienne, une entreprise ESS (économie social et solidaire) ou un établissement médico-social.

Aide financière : 400 € en numéraire pour financer une partie du permis de conduire, des frais d'inscription dans un établissement scolaire, une aide au loyer logement étudiant...

Si le jeune devient président d'une association, il pourra bénéficier de 400 € supplémentaire.

Aide au covoiturage pour les jeunes avec Karos

En Île-de-France, 16 millions de trajets et 250 kilomètres de bouchons sont enregistrés en moyenne chaque jour alors que le taux moyen d'occupation par véhicule est de seulement 1,1 personne. Or, le covoiturage est une solution économique et environnementale pour partager les frais de déplacements, réduire le trafic routier et diminuer la pollution.

Depuis le 1er janvier 2023, les Essonnien·nes âgés de 18 à 25 ans peuvent bénéficier de trajets en covoiturage gratuits à hauteur de 100 €, dans la limite de deux trajets par jour, pour un départ depuis et vers l'Essonne. Ce dispositif porté par le Département de l'Essonne permet de lever les freins à la mobilité en Essonne en encourageant le covoiturage sur les courtes distances, mais également de soutenir le pouvoir d'achat des jeunes.



La gratuité du trajet sera automatiquement appliquée sur la plateforme de covoiturage du partenaire Karos, pour les trajets concernés.

Contribuer à l'avenir de la jeunesse

Le 26 septembre dernier, la nouvelle politique jeunesse de l'Essonne a été adoptée en Assemblée départementale.

Les Assises de la jeunesse, événement lancé entre octobre 2021 et mars 2022, avaient pour objectif principal d'identifier les besoins des jeunes Essonnien·nes et de construire la politique jeunesse de demain autour de la question centrale : "Comment bien grandir en Essonne et devenir autonome". Les jeunes de 12 à 25 ans mais également leurs parents, les professionnels de la jeunesse, les élus et les acteurs économiques se sont mobilisés autour de cette réflexion.

Cette démarche a permis de fédérer un mouvement autour de la jeunesse grâce à des ateliers, questionnaires et réunions partenariales participatives.

Ce travail multi-partenarial a fait émerger 4 grands axes tels que : accompagner les jeunes vers l'autonomie individuelle ; décroisonner les jeunes en mettant l'accent sur des rencontres, des échanges et de l'engagement ; soutenir les publics fragiles et favoriser le vivre ensemble ; appuyer les professionnels de la jeunesse en offrant plus de ressources.

Ainsi, la nouvelle politique jeunesse de l'Essonne a été repensée afin d'être au plus proche des besoins actuels des jeunes.

Dans ce cadre, plusieurs orientations sont développées et pour certaines renforcées comme :

- l'apprentissage, la mobilité et l'engagement du jeune ;
- l'élargissement de la tranche d'âge : la politique concernera les jeunes de 12 à 25 ans contre les 16-25 ans auparavant ;
- une meilleure prise en compte de la santé mentale des jeunes (la crise sanitaire ayant mis ce besoin en exergue) ;
- la transformation du dispositif Tremplin citoyen : le dispositif est désormais accessible à un public plus large, de 12 à 25 ans, avec de nouvelles activités couplées sport/culture/loisirs.

Proposer une éducation de qualité dans les collèges

Les clubs développement durable

Le Département de l'Essonne est investi depuis 2012 en matière d'éducation au développement durable via notamment l'appel à projets "Club développement durable" destiné aux collèges essonnien. Ce dispositif a 3 objectifs principaux :



- Faciliter l'appropriation d'une culture du développement durable par l'ensemble des acteurs des collèges.
- Diffuser les bonnes pratiques.
- Soutenir financièrement et techniquement les collèges et compléter les initiatives portées par la communauté éducative sur la thématique du développement durable (label E3D).

La subvention versée permet ainsi de soutenir des projets en lien avec les 17 ODD au sein des établissements essonnien et contribue ainsi à la transition écologique du territoire.

Pour cette édition 2022-2023 de nombreux collèges ont participé ; 34 projets ont été retenus représentant de nombreux thèmes tels que la sauvegarde de la biodiversité, la gestion des déchets, l'optimisation des consommations en eau et en énergie etc. Le Département souhaite étendre le dispositif à tous les collèges du territoire et les inciter à se mobiliser vers une transition écologique innovante.

Ainsi, des thèmes sociaux, comme l'égalité fille/garçon, le harcèlement scolaire ou encore la relation intergénérationnelle sont abordés et valorisés. C'est ainsi que plus de 520 élèves de la 6e à la 3e, mais aussi issus des Unités localisées pour l'inclusion scolaire (classes Uli) ou encore les Sections d'enseignement général et professionnel adaptées (Segpa), seront sensibilisés. Enfin, cette année scolaire est marquée par des projets très variés et riches en partage pour de nombreux collégiens : visites, échanges intergénérationnels, voyage, sorties au théâtre, formations (PSC1, éco-pâturage, cycle de l'eau, inondation...).

Sensibilisation aux économies d'énergie

Dans le cadre des marchés d'exploitation de chauffage mis en place par le Département de l'Essonne pour les collèges adhérents, deux démarches de sensibilisation à l'énergie sont proposées : Cube.S et les petits débrouillards. Ces démarches impliquent et sensibilisent les collégiens aux problématiques de consommation en les éduquant aux économies d'énergie au travers d'activités ludiques favorisant de bons usages. Une dizaine de collèges ont pu bénéficier de cette démarche de sensibilisation en 2022. Selon les demandes des établissements, celle-ci pourra alors se poursuivre.



Référentiel collège

Pilotés par le Département, au travers d'une démarche programmatique approuvée, les référentiels fonctionnels, techniques, et environnementaux sont désormais le socle de référence des projets de construction, de restructuration ou d'aménagement prévus dans les collèges. Ouverture sur le territoire, interface urbaine, performance environnementale, sécurité, évolution des pratiques pédagogiques, confort, modularité et adaptabilité des espaces, ou encore optimisation de l'exploitation et développement durable font partie des nombreux objectifs visés dans le cadre de la mise à jour des référentiels. À travers une collaboration inter-directions, l'actualisation des référentiels garantit, notamment, la prise en compte des évolutions de la réglementation, l'intégration d'innovations, la pérennité des ouvrages tout en favorisant l'homogénéité des équipements.



8 nouveaux collèges à l'horizon 2030

Le Département s'engage à construire huit nouveaux collèges et à en réhabiliter une dizaine parmi les 100 collèges actuels. En 2024, le 101^e collège ouvrira ses portes à Massy et les opérations sont engagées. Les livraisons des nouveaux collèges de Wissous, Fleury-Mérogis et Gif-sur-Yvette suivront. Les programmes de ces nouveaux collèges ont été réalisés à l'aune des référentiels tout en intégrant les spécificités des équipements, des sites et ont été menés en mode projet inter-directions mais également en itération avec les partenaires locaux. Selon les procédures, chacun des collèges vise des certifications ou labélisations (biosourcé, biodiversité), le recours aux énergies renouvelables et plus largement s'inscrivent dans des niveaux de performances fonctionnelles, techniques, architecturales et environnementales garantissant un cadre adapté aux utilisateurs et usagers tout en favorisant une exploitation agile et vertueuse. Quatre autres établissements sont également planifiés sur les secteurs de Corbeil-Essonnes / Viry-Chatillon / Vigneux-sur-Seine, Montgeron / autour de Sénart.

Bien manger pour bien grandir

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

37 % de produits labélisés (EGALIM), dont 17% de bio achetés par le Département en 2022 pour les collèges

Le contenu des assiettes est primordial pour la santé des jeunes collégiens et leur développement intellectuel. Afin d'assurer l'équilibre nutritionnel des repas préparés par les chefs de cuisine départementaux et leurs équipes, un plan alimentaire départemental a été élaboré, contrôlé par une diététicienne qui garantit un équilibre alimentaire sur cinq semaines. Le Département est particulièrement attentif aux denrées utilisées pour la production des repas : qualité, fraîcheur, recours aux produits bios, labellisés et locaux. Prochainement une légumerie à vocation départementale viendra compléter ce dispositif pour une alimentation saine, locale, respectueuse de l'environnement. Elle sera alimentée par les coopératives agricoles de l'Essonne et son fonctionnement sera basé sur une charte qualité signée par le Département et chaque producteur entrant dans la démarche. Enfin, l'année scolaire 2023/2024 sera axée sur la modernisation de la restauration avec une proposition de poisson frais une fois par semaine, davantage de fromages à la coupe, et de fruits frais, et d'une offre de fromage, laitage ou dessert. Des repas végétariens sont proposés chaque semaine. Les collégiens pourront chaque jour demander aux chefs de cuisine d'ajuster la quantité du plat principal, en fonction de leur appétit ? permettant une réduction sensible du gaspillage alimentaire.



L'Offre de découverte éducative de l'Essonne (ODE91) enrichie pour la rentrée 2023



Le Département propose aux collèges, via le dispositif ODE91, un ensemble d'actions éducatives financées par le Département. Elles portent sur l'éducation artistique et culturelle, la citoyenneté le sport-santé ou encore la découverte du monde professionnel. Pour l'année 2022-2023, le Département renforce son soutien à ces actions éducatives, en augmentant son financement par collégien d'ODE91 de 23 € à 25€. A la rentrée 2023, ce montant de 25 € par élève est maintenu. Le dispositif ODE91 est d'abord une plateforme accessible à l'ensemble des enseignants exerçant dans les collèges essonniers. Ce sont ainsi près de 2 000 actions qui sont accompagnées durant l'année scolaire avec des interventions de partenaires dans les établissements ou des visites réalisées dans les sites remarquables de l'Essonne : le Domaine de Chamarande, le Musée français de la photographie, la Maison-atelier Foujita, le Cyclop de Milly-la-Forêt, le théâtre de l'Agora, la Maison départementale de l'environnement à Montauger, le Domaine de Méréville, la Maison de la banlieue et de l'architecture. A titre d'exemple, des ateliers d'éducation à la nature se sont tenus à Gometz-le-Châtel ainsi que des actions pour la défense de la biodiversité en ville (chantiers participatifs). L'ensemble des projets est porté et présenté par les collèges. Pour le Département, l'objectif premier est que chaque collégien bénéficie, chaque année, d'une action éducative.

Plan numérique des collèges



Le Conseil départemental a adopté depuis 2020 une nouvelle stratégie d'équipement d'envergure visant à doter d'un ordinateur portable tous les élèves de 6^{ème} ainsi que les nouveaux arrivants de la 5^{ème} à la 3^{ème} de l'ensemble des collèges publics et privés départementaux

L'objectif de cette opération est double : en premier lieu et avec un effet immédiat, cet équipement doit permettre aux collégiens de suivre leurs cours à distance, de bénéficier de supports et ressources et donc de favoriser la continuité pédagogique.

Pour accompagner ce dispositif, le Département met à disposition des collégiens un service de maintenance et d'assistance tout au long de leurs années collège.

Pour la quatrième année consécutive, la distribution se poursuit. En 2023, les sessions se tiendront dans les collèges entre octobre et décembre. Au total 21 000 ordinateurs portables ont été commandés et seront livrés pour les élèves et les enseignants sur 119 établissements, à la rentrée scolaire 2023.

« Mon collège de demain » : l'innovation au cœur des collèges

La pédagogie, l'éducation, la façon de vivre quotidiennement au collège, ne cessent de se transformer. Afin de s'adapter aux évolutions pédagogiques et éducatives, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en 2020, a permis aux équipes éducatives, aux élèves, et aux associations de parents de proposer des projets innovants sur le thème du "collège de demain". Des projets de rénovation de centre de documentation et d'information, de création de foyers, de classes modulaires et flexibles, d'aménagement de hall d'accueil, de végétalisation de la cour (avec création de potagers, et même réalisation avec les élèves d'une exposition sur les métiers de l'environnement) ont ainsi été financés dans une dizaine d'établissements.

L'AMI 2022-2023 va plus loin dans la créativité en invitant les élèves et la communauté éducative à proposer des projets pour investir tous les espaces du collège. Deux axes sont privilégiés : des propositions autour des tiers-lieux apprenants (cours et extérieurs, halls d'accueil, parvis, salles polyvalentes, couloirs, salles multimédias) et en complément, de nouvelles approches des bureaux d'accueil, des salles de restauration scolaire et des espaces parents. Cette deuxième édition a permis de retenir 4 projets innovants qui seront réalisés en 2023-2024 : une salle au mobilier inclusif, une mare pédagogique, une agora mobile et enfin un fablab.

De nouveaux Ambassadeurs du sport pour l'Essonne



Le Département soutient 16 sportifs haut niveau sélectionnés après un appel à candidature en 2022, ouvert aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles et licenciés dans un club du territoire. A l'approche des jeux de Paris 2024, les Ambassadeurs du sport 2023/2024 ont pour missions d'aller à la rencontre du jeune public essonnien pour représenter les valeurs du sport et de l'olympisme.

Ces rencontres se traduisent par des temps d'échanges dans les établissements scolaires, ou lors d'événements en lien avec le sport. Différentes thématiques peuvent être abordées et sont définies en lien avec les projets pédagogiques des établissements scolaires comme par exemple : l'hygiène de vie, le sport santé, le sport de nature, le dépassement de soi, la persévérance ou la citoyenneté.

Dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux 2024 », le Département permet à de nombreux jeunes de l'école élémentaire jusqu'au lycée, d'apprendre des plus grands athlètes. Notamment lors de la Semaine Olympique et Paralympique où les Ambassadeurs se mobilisent massivement afin de répondre aux nombreuses demandes impulsées par le label Génération 2024 de l'Education Nationale.

Nouvelle politique culturelle départementale

La nouvelle politique culturelle départementale définit les ambitions et les priorités du Département en matière d'actions culturelles.

Les orientations de cette politique :

- Continuité avec le précédent mandat mais en prenant en compte les nouveaux enjeux du secteur culturel liés à la crise sanitaire.
- Une politique issue d'une concertation approfondie avec le tissu culturel du territoire (opérateurs et collectivités).
- Une intervention départementale touchant tous les pans de la culture, tous les habitants de tous âges.
- Des équipements départementaux structurants pour la culture sur le territoire, en particulier le Domaine départemental de Chamarande avec environ 350 000 visiteurs par an.

Les priorités sont ainsi déclinées :

- La culture au plus près des Essonnien : renforcement de la lecture publique et le soutien à la création et à la diffusion artistiques, notamment en zone rurale.
- La valorisation du patrimoine : l'accent est mis le patrimoine essonnien et sur le développement de la culture scientifique.
- Des ressources culturelles pour tous et par tous : publics prioritaires du Département (collégiens, personnes âgées, ...) et l'éducation artistique et culturelle.

Promouvoir l'égalité femme-homme

Égalité professionnelle

Un plan d'action triennal de 100 actions est destiné aux agents départementaux.

Le plan s'articule autour de 6 axes :

- Engager une démarche volontariste s'agissant de l'égalité professionnelle.
- Positionner le dialogue social dans la mise en œuvre du plan d'action.
- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération.
- Garantir l'égal accès aux emplois.
- Articuler vie personnelle et vie professionnelle.
- Lutter contre les violences sexuelles et sexistes et toutes formes de discrimination.



Mise en place d'une cellule de signalement

Une cellule de signalement des actes de violences permet aux agents témoins ou victimes d'être entendus, accompagnés et de sanctionner les auteurs de violence.

En 2021, 29 signalements ont été déclarés via cette cellule contre ; 93 signalements en 2022. En accompagnement, un guide pratique a été diffusé à l'ensemble des agents.

Le 25 novembre 2023 une séquence de sensibilisation en réalité virtuelle sera proposée aux agents (mise en situation).

Plan départemental de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Ce plan a pour objet d'organiser un maillage territorial des actions menées sur le territoire essonnien en matière de prévention, de repérage, de sensibilisation, de prise en charge et d'accompagnement tant envers les professionnels que les victimes de violences sexistes et sexuelles. Il complète l'engagement que le Conseil départemental de l'Essonne a porté sur cette problématique au travers de ses trois plans : le schéma directeur sécurité et prévention des violences et de la délinquance 2022-2028 et le Schéma départemental de l'enfance et des familles



Focus : Réseaux locaux de lutte contre les violences intrafamiliales ou contre les violences sexistes et sexuelles

Des réseaux interprofessionnels, soutenus par la référente départementale pour la lutte contre les violences conjugales, sont créés à l'initiative des communes ou intercommunalités. Ils s'appuient sur les comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance ou sur d'autres instances (CCAS, mission locale, PMI, etc.). La Préfecture et le Conseil départemental participent également à ces réseaux qui facilitent le repérage des victimes, ainsi que leur accompagnement.

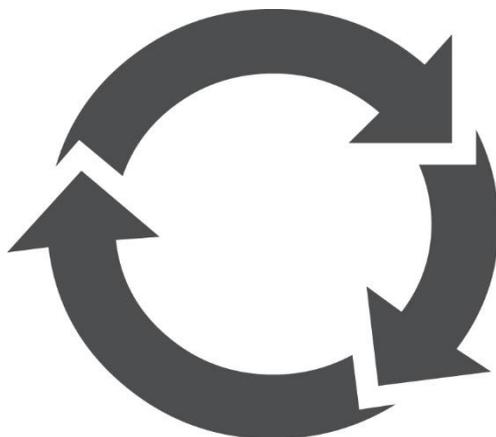
Outre la création de groupes de travail, les communes ou intercommunalités peuvent signer des contrats de mobilisation et de coordination locale permettant de formaliser différentes actions visant à repérer les victimes de violences sexistes et sexuelles et à les orienter ou les accompagner. Le Conseil départemental mène également des actions comme à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

En 2023, une campagne de communication a été menée comprenant des affiches abribus, des affiches dans nos structures départementales..., avec le message « Victime ou témoin de violences faites aux femmes, en parler c'est déjà agir »

D'autre part, une campagne de sensibilisation autour des violences dans les relations amoureuses chez les jeunes a été déployée dans les collèges à l'aide de 7 cartes et d'interventions présentant les situations types de violences vécus par les collégiens. Cette action a été menée en partenariat avec une autrice ancienne victime de violences conjugales, le groupement de Gendarmerie départementale de l'Essonne (GGD91-Maison de Prévention et de Protection des Familles- MPPF) et la Police nationale (CLJ).

Des actions de distribution de sets de table informatifs ont été organisées au sein de collèges essonniers par la Maison de Prévention et de Protection des Familles. Sur les plateaux, les sets de table rappellent les principaux numéros d'urgence. Cette opération, fut menée auprès de 835 collégiens essonniers.





**CONTRIBUER À UNE DYNAMIQUE
DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT
DES MODES DE PRODUCTION
ET DE CONSOMMATION
RESPONSABLES**

Être exemplaire

Mettre en place un Plan de sobriété



En septembre 2022, le Conseil départemental de l'Essonne a dû faire face, comme l'ensemble des collectivités publiques, à des hausses sans précédent des prix de l'énergie. Il a en effet été constaté une hausse de 40 % du prix de l'électricité, de 246 % du prix du gaz et de 81 % du chauffage urbain entre l'hiver 2022 et l'hiver 2023.

Face à l'urgence, le Département a ainsi souhaité un plan de sobriété afin de mettre en place au sein de la collectivité de nouvelles pratiques moins énergivores, dans la continuité de l'objectif fixé par l'État de réduire de 10 % les dépenses énergétiques nationales d'ici à fin 2023. Dans le contexte de l'aggravation du dérèglement climatique et du renforcement de nos objectifs nationaux et internationaux pour y faire face, le Président a souhaité que cette stratégie contribue à accélérer la décarbonation de l'administration.

Ce plan de sobriété a ainsi porté des actions structurantes de sobriété autour de 3 objectifs :

- Mettre en œuvre de pratiques de chauffe et de travail plus sobres
- Promouvoir des modes de déplacements des agents (tant domicile-travail que professionnels) plus doux,
- Sensibiliser les agents à la sobriété dans leur sphère privée et professionnelle.

Le plan de sobriété a déjà permis de dégager des économies substantielles au bénéfice de la collectivité :

Ces économies représentent :

- 1 110 000 d'€ (sur le plan financier) ;
- L'équivalent en fluide de la consommation annuelle de 777 foyers français (sur le plan énergétique) ;
- L'équivalent des émissions annuelles de 215 français (en matière de gaz à effet de serre).

	<u>Economie en consommation de fluide en (KW/H)</u>	<u>Economies financières engendrées (En €)</u>	<u>Economies en émissions de GES engendrées (en tCO₂e)</u>
<u>Total des économies engendrées pour la collectivité</u>	8 940 420	1 109 756 €	1916,6
Décalage de la période de chauffe + baisse de la température à 19 degrés	8 887 420	1 090 753 €	1911,3
Paramétrer la mise en veille des photocopieurs et leur arrêt hors occupation	53 000	17 490 €	5,3
Test bio-éthanol	x	1000 €	x
Supprimer les bouteilles/gobelets en plastique dans les salles de réunion (DG/6 ^{ème})	x	513 €	x

Le plan de sobriété a également apporté des bénéfices concrets aux agents du Conseil départemental.

Ces bénéfices se concrétisent par :

- **Un gain de pouvoir d'achat de 9 000 €** grâce à la plateforme de covoiturage Karos
 - Les économies d'essence effectuées par les passagers et le financement d'IDFM au bénéfice des conducteurs (1,5 € et 3 € par trajet et par passager) ont représenté un gain de pouvoir d'achat de 6200 € pour les agents.
 - 2500 € ont également été distribués par l'État aux agents qui n'avaient jamais covoituré via une application (les primo covoitureurs). Cette prime consiste à verser 50 € au premier trajet et de nouveau 50 € au 10^{ème} trajet.

- **Une réduction de la consommation d'essence** lié aux déplacements des agents grâce au covoiturage
 - Cette réduction représente 6 % de la consommation d'essence mensuelle du parc auto
 - Le covoiturage a en effet permis d'éviter 30 000 km de trajet en autosolisme.

- **Une réduction de l'empreinte carbone des agents** à un niveau équivalent aux émissions annuelles de plus de 3 Français
 - Les actions mises en œuvre par les agents pendant le Challenge environnemental ont permis une réduction théorique de leurs émissions carbonées de 23,5 tCO₂.

	<u>Economie en consommation d'essence</u> en (L)	<u>Economies financières engendrées</u> (en €)	<u>Economies en émissions de GES</u> (en tCO ₂)
<u>Total des économies engendrées pour les agents</u>	2040	8700 €	27,5
Intégrer les agents à une plateforme de covoiturage (Karos)	2040	8700 €	4
Déployer un challenge environnemental dans la collectivité	<i>Incalculable</i>	<i>Incalculable</i>	23,5

Les mesures structurelles de sobriété (déploiements des sondes, mise en veille des copieurs, réduction des déchets).

- Le déploiement des sondes dans tous les bâtiments :

Dans le contexte de l'application de la baisse de température de chauffe à 19°, cette mesure a permis de repérer les lieux où la température effective était en dessous de ce seuil et donc de prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour accompagner les agents concernés (mise à disposition de chauffages individuels pour compenser le froid etc....).

Ces sondes vont aussi permettre d'appliquer les prochaines mesures de baisse de température de façon plus fine, à l'échelle d'un bâtiment/site. Ceci contribuera ainsi à dégager des économies d'énergies supplémentaires tout en optimisant leur impact sur la qualité de vie des agents.

- La mise en veille automatique des copieurs et leur arrêt à 21h chaque soir :

Cette mesure a été mis en œuvre dès janvier 2023 et a permis à la collectivité de dégager une économie de 17 000 € sur une année et n'a pas eu d'impact négatif sur les conditions de travail des agents.

- La réduction du rafraîchissement des locaux serveurs dans les collèges a été engagée afin de réduire la consommation des ventilateurs.

- La suppression progressive de la distribution de bouteilles en plastique dans les salles de réunion du 6^{ème} et de la Direction générale a été mise en œuvre :

Cette mesure représente une économie de 513 € par an et une réduction des émissions de gaz à effet à hauteur de 290 kg, soient les émissions liées à la production, au transport et à l'incinération de 2 900 bouteilles en plastique.

Elle a été accompagnée par la mise à disposition de stocks restant de gourdes/éco cups éco responsables

Adopter un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)



En 2022, la commande publique essonnoise s'élève à 184 millions d'€, dépensés auprès de 1 455 fournisseurs (dont un quart de fournisseurs Essonnais) pour rénover notamment le patrimoine immobilier, les routes, faire fonctionner les collèges, ou encore entretenir les espaces verts.

Au regard de son impact sur le territoire, le Département a formalisé une démarche volontariste pour des achats à la fois inclusifs et respectueux de l'environnement à travers l'adoption en Assemblée départementale, dès 2016, de la première Politique départementale de l'achat, puis le 7 février 2022 par l'adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), pour la période 2022-2027.



Grâce à cette feuille de route opérationnelle élaborée autour de 5 grands objectifs (réduction de l'empreinte écologique, diversification des démarches d'insertion, vitalité économique responsable, innovation et performance économique, sensibilisation autour de l'achat responsable), des actions seront menées pour que ces marchés soient plus facilement accessibles aux TPE et PME, garantes d'emplois non délocalisables. En 2022, 51 % des marchés ont été passés auprès de PME et 17 % auprès des TPE. Une plus large place sera également accordée à des constructions neuves et à des rénovations moins énergivores.

L'inclusion sociale et la lutte contre le chômage des Essonniers en situation de handicap et en insertion, notamment des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), sera également favorisée avec une cible à atteindre en termes de volume d'heures dédiées à l'insertion au sein des marchés (60 000 heures d'insertion d'ici 2024, et 80 000 heures d'ici 2026). Cette cible a déjà été dépassée en 2022 avec 60 244 heures d'insertion réalisées.

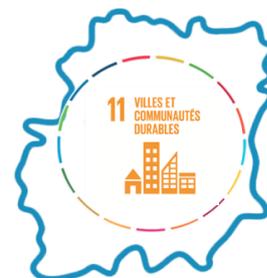
Davantage de marchés seront confiés aux structures du handicap et aux entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire sur 2024, puis 2026.

Plus largement, le SPASER vise à rendre la commande publique départementale plus visible au plus grand nombre, en renforçant l'attractivité de nos marchés grâce à différents canaux de communication externes (organisation de rencontres essonniennes, participations à des salons et autres événements organisés par des fédérations professionnelles, ...). A titre d'exemple, une réunion d'information a d'ailleurs été organisée, en janvier 2023, auprès des fédérations professionnelles.

Devenir un territoire zéro déchet



Le Département de l'Essonne poursuit son travail d'amélioration de la gestion de ses propres déchets, dans un souci d'exemplarité, à travers notamment des actions sur la gestion et la collecte de ses déchets dangereux et non dangereux, sur les sites départementaux. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Conseil Départemental de l'Essonne utilise la plateforme publique numérique Trackdéchets. Cette plateforme étatique permet la dématérialisation des bordereaux de suivi des déchets dangereux, et sur laquelle tous les acteurs concernés par la traçabilité doivent être inscrits. De cette manière, les bordereaux circulent en toute sécurité, à toutes les étapes du parcours déchet. Concernant les déchets d'équipements



électriques et électroniques, le Département maintient sa convention avec l'éco-organisme Ecologic qui en assure la collecte et la valorisation. Ainsi, une solution est proposée à l'ensemble des collèges et bâtiments disposant de vieux matériels informatiques et autres déchets électriques. Depuis le début de la convention, 13 tonnes de DEE ont été collectées.

Essonne verte Essonne propre (EVEP)

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



140 structures participantes dont 83 collectivités. 51 bennes mises à disposition

Essonne verte Essonne propre (EVEP) est une opération portée par le Département de l'Essonne depuis 28 ans. Elle concerne les projets de nettoyage citoyens sur le territoire. Dans ce cadre, des ressources logistiques (sacs, gants, bennes) et de sensibilisation (supports de communication) sont fournies gratuitement aux porteurs d'actions éco-citoyennes, dans l'objectif de sensibiliser à la protection des espaces naturels et publics, et du cadre de vie, à travers la problématique des dépôts sauvages. Ces actions peuvent se dérouler sur tous types de sites : forêts, plans d'eau, sites urbains, espaces agricoles...



EVEP se déroule désormais à l'automne, du 16 septembre au 29 octobre, pour s'intégrer à la Journée mondiale du nettoyage de la planète (World Cleanup Day) qui se tient tous les ans aux alentours du 15 septembre. La période automnale permet également de limiter l'impact sur la biodiversité.



En moyenne, cet événement permet le déploiement, chaque année, de près de 170 actions partout sur le territoire, une centaine de bennes nécessaires, et plus de 180 tonnes de déchets collectés. Les opérations EVEP 2022 pouvaient se situer sur tous types de sites : milieux naturels, forêts et bois, berges de rivières ou de plans d'eau, sites urbains, espaces agricoles... Les déchets collectés peuvent être des déchets verts, des gravats, des encombrants, des emballages, des papiers et plastiques voire des déchets dangereux des ménages (produits d'entretien, batteries, peintures et solvants...). Autant de déchets nuisibles pour notre environnement qui ont ainsi été collectés et traités.

Cette année, 140 structures essonniennes se sont inscrites, dont 83 collectivités, 35 associations, 15 établissements scolaires et 7 structures tels que des syndicats, des comités de quartier, des entreprises... Des bennes sont mises à disposition, afin de collecter les déchets du territoire. Pour l'édition EVEP 2023, 51 bennes dédiées à la collecte des déchets non-dangereux sont mises à disposition.

Ludovic, plus communément appelé "L'éboueur de Tik Tok", est reconnu dans son engagement en faveur du cadre de vie et en particulier autour de la problématique des dépôts sauvages. Il sera cette année l'ambassadeur de l'opération EVEP. Rassemblant près de 300 000 abonnés sur le réseau social, cet Essonnien réalise des vidéos sur son quotidien d'éboueur, à la ville de Paris, et sensibilise les internautes aux conséquences des incivilités liées aux déchets.

La création de brigades vertes

La création de brigades vertes est une mesure phare de la stratégie 2023-2030, Éco-ambition 91. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de chantiers d'insertion, pour lutter contre les déchets et dépôts sauvages sur les propriétés départementales, notamment aux abords des axes routiers. Une convention annuelle a été adoptée en Assemblée départementale, le 3 juillet 2023, avec l'opérateur ARIES, association d'insertion localisée à Ste-Geneviève-des-Bois.

Dans le cadre du développement de son pôle environnement, l'association ARIES a proposé au Département la création de brigades vertes en vue de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public départemental, et de favoriser l'inclusion dans l'emploi des personnes éloignées de l'emploi. Les interventions qui comprendront le nettoyage, le débroussaillage des dépendances de voiries départementales ont débutés et continueront jusqu'au 30 septembre 2024.

Toujours plus d'exemplarité dans la gestion des déchets dans les collèges



Le Département de l'Essonne finalise la mise en place la collecte des biodéchets sur le territoire, avec 73 collèges engagés en 2022-2023.

Pour cette dernière année, ce sont 550 tonnes de déchets alimentaires qui ont été collectés et valorisés par voie de compostage. L'année scolaire 2023-2024 marquera la fin du déploiement et la totalité des collèges Essonnais se verront proposer une solution de valorisation pour les biodéchets. Actuellement, la valorisation s'effectue par voie de compostage, mais dès l'année prochaine, l'unité de méthanisation de la SEMARDEL sera mise en service.

La Direction de la transition écologique, poursuivra son accompagnement dans les collèges, en proposant des modules de formations et d'animations complémentaires, pour redynamiser la démarche auprès des nouvelles promotions de collégiens.



Favoriser l'autopartage : une solution innovante, collaborative et respectueuse de l'environnement



Le Département passe à l'autopartage ! Depuis janvier 2022, une nouvelle plateforme Autopartage 91 remplace progressivement "ResEssonne" et permet de réserver à tout moment un véhicule depuis son ordinateur, son smartphone ou sa tablette.

L'autopartage est un système qui permet d'utiliser un véhicule en libre-service via une technologie embarquée. L'accès au véhicule se fait à l'aide d'un badge : les papiers et les clés sont déjà à l'intérieur du véhicule. Ce nouveau dispositif offre une plus grande souplesse sur la disponibilité des véhicules.

- Le déploiement des infrastructures pour l'autopartage a été achevé au cours du 1^{er} semestre 2023. Les agents ont donc la possibilité d'utiliser les véhicules électriques du parc auto sur l'ensemble des sites de la collectivité.
- Une application de réservation des véhicules en autopartage « Autopartage91 » a été mise en place en janvier 2022. Il y a eu 2 100 réservations en juin 2023 soit une augmentation de 215 % par rapport à septembre 2022.

Concrètement, avec l'autopartage le principe est de réserver un véhicule uniquement pour la durée de la mission : la voiture n'est pas bloquée pour une journée entière et reste disponible pour un autre collègue ! Pour 2022, 12 626 réservations ont été posées pour 144 véhicules disponibles dans la flotte automobile départementale.

Ces actions ont permis de réel progrès dans la décarbonation du déplacement des agents :

- Sur la période septembre 2022- août 2023, 1,5 million de kilomètres ont été parcourus en véhicules propres (électriques et hybrides) soit une augmentation de 50 % par rapport à la période septembre 2021- août 2022.

- Sur la période septembre 2022- août 2023, 2 500 charges sur les bornes de véhicules électriques ont été effectuées, soit une augmentation de 41 % par rapport à la période septembre 2021- août 2022.
- Sur la période septembre 2022- août 2023, 195 tCO₂ ont été évitées soit une augmentation de 46% par rapport à la période septembre 2021- août 2022.

Le forfait mobilité durable pour les agents

Le forfait mobilité durable, mis en place par le Département de l'Essonne, en juillet 2023, est une indemnité dont peuvent bénéficier tous les agents départementaux. Allant jusqu'à 400 €, elle concerne les agents utilisant le covoiturage ou le vélo pour se rendre sur leur lieu de travail.

La collectivité s'engage, à partir de 2024, à la verser directement sur la paie des agents en fonction du nombre de jours de déplacements domicile-travail effectués en vélo et/ou en covoiturage, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

Le forfait est cumulable avec le remboursement de 75 % de l'abonnement de transport collectif par l'employeur et plusieurs modes de déplacement peuvent être combinés (vélo et covoiturage par exemple). Par ailleurs, les agents disposant d'un logement ou d'une voiture de fonction ne peuvent pas en bénéficier.

Le forfait mobilité durable indemnise les agents en fonction du nombre de trajets :

- 0 € entre 0 et 29 trajets ;
- 100 € entre 30 et 59 trajets ;
- 200 € entre 60 et 99 trajets ;
- 300 € pour au moins 100 trajets ;
- 400 € pour au moins 130 trajets.



En incitant les agents du Département à utiliser des moyens de transports durables, et réduire leur impact carbone, la collectivité répond à l'un des objectifs de sa feuille de route Éco-ambition 91 : faire de la collectivité une administration exemplaire.

Mobiliser les agents aux pratiques responsables avec la Semaine européenne du développement durable (SEDD)



La Semaine européenne du développement durable (SEDD) est une manifestation annuelle qui a pour but de promouvoir la transition écologique et le développement durable pour favoriser l'action individuelle et collective, à l'échelle Européenne, sous l'égide du Ministère de la transition écologique et solidaire. Depuis la crise du COVID-19, la SEDD se déroule en septembre.

Ce temps fort de mobilisation autour d'un même fil conducteur « agir au quotidien » est plébiscité par de nombreux agents, notamment les plus éloignés des sites centraux d'Évry-Courcouronnes. Depuis 2017, cette Semaine s'est transformée, pour sa 9^{ème} édition, en Quinzaine pour favoriser une plus large participation. Du 30 mai au 13 juin, 9 ateliers écoresponsables se sont déroulés sur la pause méridienne.

Le plan de sobriété, renforcé en septembre 2022, a motivé l'organisation d'un **challenge collectif environnemental (Energic), et d'une conférence, par une climatologue, en clôture de la Quinzaine du développement durable.**

En effet, pendant 3 mois, les agents ont été sensibilisés aux enjeux énergétiques et amenés à effectuer des missions individuelles et collectives de sobriété, comptabilisées dans l'application du prestataire Energic. Grâce à l'émulation qu'il suscite et à son caractère ludique, le challenge a permis d'accompagner et d'inciter les agents à mieux prendre en compte la sobriété dans leurs pratiques quotidiennes.

La cérémonie de remise des lots du Challenge, animée par le DG, Bertrand Langlet, et le VP délégué à la biodiversité et à la transition écologique, Nicolas Méary, a été un moment fort de valorisation des agents et des équipes (organisées par direction) les plus engagés.



Elle a été suivie d'une conférence animée par la climatologue Françoise Vimeux ayant pour titre « Changement climatique : Où en sommes-nous ? Quelle trajectoire ? Quels sont nos leviers d'action ? ».

Celle-ci a permis d'élever encore davantage le niveau de conscience des agents sur les enjeux climatiques.

Aussi, le succès du challenge reflète le haut niveau d'engagement des agents sur les enjeux énergétiques et climatiques :

- 587 agents ont pris part au Challenge soit quasiment 15 % de notre effectif total tous sites confondus. Ils ont réalisé dans ce cadre plus de 10 000 missions et mis en œuvre plus de 3 500 éco gestes.
- Le bilan carbone moyen des participants (6,04 tCO₂e) atteste d'un fort niveau de conscience environnemental au regard de la moyenne nationale (8,9 tCO₂e).
- Près d'une centaine d'agents ont participé à la cérémonie de clôture du challenge et à la conférence de Françoise Vimeux.
- Les 1 125 idées proposées par les agents, pour améliorer la sobriété au sein de la collectivité témoignent de leur volonté de faire évoluer l'administration vers davantage d'exemplarité sur le plan environnemental.

En chiffres

587

joueurs
inscrits

3 643

éco-gestes
réalisés

1 125

idées
émises

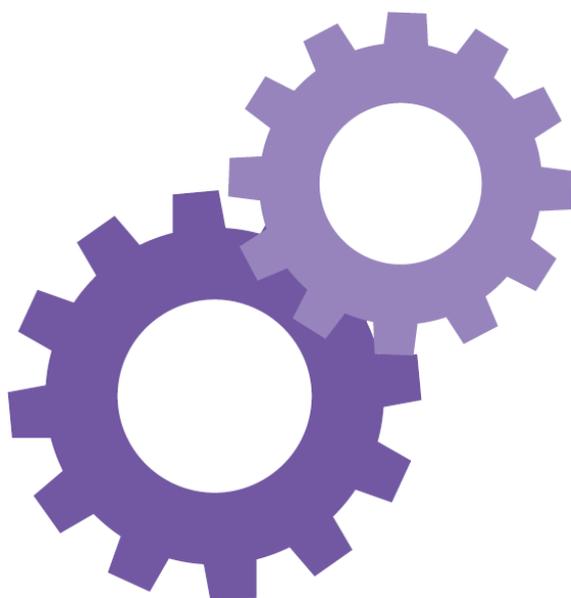
43

948
quiz
répondus

86%

des
participants
ont fait leur
bilan
carbone

La stratégie 2023-2030 de Transition écologique contribuera à amplifier les actions de sensibilisation des agents, et ainsi participer à l'ambition d'exemplarité de l'administration, de créer une dynamique collective portée par la marque employeur, autour de valeurs communes, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux.



ÉVALUATION

Avancement des 15 mesures phares du Plan Éco-ambition 91

	MESURE PHARE	DESCRIPTIF	AVANCEMENT/INDICATEUR
1	Le quasi doublement de la superficie des espaces naturels sensibles aménagés	<p>Le Département s'engage fermement à doubler la superficie des espaces naturels sensibles aménagés, préservant ainsi 2 050 hectares pour le bénéfice du public tout en respectant la fragilité des écosystèmes. Un exemple concret est la Forêt des Montils, récemment acquise, qui deviendra le 11ème massif forestier départemental et le 3ème site de renaturation. Des actions de surveillance, d'entretien, et des études en cours préparent son ouverture au public prévue pour 2025-2026.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - A ce jour, 1 250 ha aménagés (sur 1913 ha acquis) <p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : 2 050 ha d'ENS aménagés par le Département
2	Tous les élèves essonniens sensibilisés , au moins une fois dans leur scolarité, aux enjeux du changement climatique et de la biodiversité	<p>Le Département s'engage à sensibiliser tous les élèves essonniens aux enjeux du changement climatique et de la biodiversité, avec 19 000 élèves accueillis chaque année dans ses espaces naturels protégés. Depuis l'ouverture du Domaine départemental de Montauger en 2018, près de 3 000 élèves ont été sensibilisés à l'environnement. Les animations proposées par le Conservatoire départemental des ENS et ses partenaires, dans le cadre des RDV nature, ont quant à elles permises de sensibiliser plus de 61 000 personnes (23 000 enfants et 38 000 personnes du grand public) entre 2012 et 2021. L'objectif est que chaque collégien Essonnien bénéficie d'une animation sur la biodiversité dans les 75 Espaces naturels sensibles (ENS) de proximité, touchant ainsi 19 000 enfants par an aux enjeux environnementaux et de transition écologique.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 000 élèves sensibilisés au domaine de Montauger depuis 2018 - 61 000 personnes sensibilisées Conservatoire départemental des ENS et ses partenaires, dans le cadre des RDV nature. <p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : sensibiliser 19 000 élèves / an

3	<p>Des villes ouvertes à la nature et à la biodiversité et résilientes face au dérèglement climatique</p>	<p>Le Département souhaite rendre les villes plus ouvertes à la nature et à la biodiversité en créant 1 000 Jardins Naturels Sensibles (JNS) et en renforçant la résilience urbaine face aux dérèglements climatiques. Les JNS, contribuent à la trame verte et bleue du territoire Essonnien, formant un réseau de jardins écologiques pour la biodiversité. Actuellement, 450 espaces sont déjà engagés, et l'objectif est d'atteindre 1 000 JNS, d'ici 2030, démontrant ainsi l'engagement continu du Département en faveur de la biodiversité urbaine et de la lutte contre les risques climatiques.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - 450 jardins naturels sensibles engagés. <p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : 1 000 JNS, d'ici 2030.
4	<p>Des chantiers nature en immersion dans les espaces naturels du territoire</p>	<p>Le Département encourage l'engagement des jeunes en proposant des chantiers nature au cœur de ses espaces naturels, dans le cadre du dispositif "Tremplin jeune citoyen". Les jeunes âgés de 12 à 25 ans peuvent bénéficier d'une aide financière en échange de leur engagement citoyen, notamment en participant à des chantiers nature. Ces initiatives seront présentées aux associations environnementales, renforçant ainsi le lien entre la jeunesse Essonnienne et la préservation de la nature.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élargir le dispositif Tremplin Jeune Citoyen aux chantiers nature.
5	<p>Une Seine propre et accessible !</p>	<p>Le Département vise à offrir à tous les Essonnien(ne)s l'accès à 4 sites de baignade en eau libre sécurisés dans la Seine, ainsi que 4 autres sites dans différents cours d'eau du territoire, d'ici l'été 2025, sous réserve de la qualité de l'eau et des partenariats nécessaires à la mise en place et à la gestion de ces installations.</p> <p>Plusieurs emplacements en bord de Seine, tels que Le Coudray-Montceaux, Corbeil-Essonnes (2 sites) et Ris-Orangis, sont actuellement à l'étude pour concrétiser cette initiative visant à rendre la Seine propre et accessible à tous.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 sites de baignade en eau libre sécurisés dans la Seine à l'étude <p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : 8 sites dans différents cours d'eau du territoire

6	Des collèges qui respirent !	L'Essonne innove avec son Plan Éco-ambition 91 en lançant un programme de désimperméabilisation des sols dans les collèges. Cette initiative vise à créer des espaces extérieurs respectueux de l'environnement pour lutter contre les enjeux climatiques. Les collèges de Chilly-Mazarin et Dourdan ont déjà bénéficié à l'été 2023 de ces transformations, visant à végétaliser et désimperméabiliser les cours d'écoles pour favoriser le cycle de l'eau, la biodiversité, favoriser des projets éducatifs extérieurs de type « Ecole du dehors » et sensibiliser les élèves aux conditions climatiques. Ces projets démontrent l'engagement de l'Essonne en faveur de la transition écologique et du développement durable, avec un budget de 27 millions d'€ pour d'autres transformations prévues d'ici 2024 à 2030.	 <ul style="list-style-type: none"> - 2 cours de collèges végétalisés et désimperméabilisés en 2023.  <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : développer a démarche avec un budget de 27M€ d'ici 2030
7	Une charte départementale pour stopper l'extension commerciale de périphérie urbaine et réduire l'artificialisation des sols	L'Essonne, qui a accueilli le premier hypermarché de France à Sainte-Geneviève-des-Bois en 1963, est aujourd'hui l'un des territoires les plus touchés par l'expansion des surfaces commerciales, avec une densité de 982 m ² de commerces de plus de 300 m ² pour 1 000 habitants, dépassant la moyenne régionale de 717 m ² . Face à cet enjeu de développement économique et urbain, le Département s'investit résolument dans la mise en place d'une charte visant à freiner l'extension commerciale en périphérie urbaine et à réduire l'artificialisation des sols. Cette charte invite les acteurs locaux à s'engager activement dans la préservation des espaces et à inventer un nouveau modèle pour l'Essonne.	 <ul style="list-style-type: none"> - Densité commerciale de 982 m² de commerces de plus de 300 m² pour 1 000 habitants  <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : adoption de la Charte début 2024
8	Des parkings plus écologiques	Le Département s'implique à rendre ses parkings plus écologiques en favorisant la désimperméabilisation des surfaces, la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales, et la production d'énergie renouvelable par le biais de la création d'ombrières avec panneaux solaires. Cette mesure vise à répondre aux enjeux du changement climatique en aménageant et réhabilitant les	 <ul style="list-style-type: none"> - 2 Parkings désimperméabilisés à Montauger et à la Maison de l'Habitation sur Evry.

		parkings de manière écologique. En restaurant les fonctions naturelles du sol, tels que l'infiltration des eaux pluviales et la contribution au réapprovisionnement des nappes phréatiques, elle contribuera à améliorer la qualité du cadre de vie en milieu urbain et à préserver la biodiversité.	 <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Désimperméabilisation du parking de la DIAC D'autres parkings départementaux pourraient être concernés à l'avenir
9	100 hectares de sol rendu à la nature	Le Département prévoit la création d'une banque foncière de compensation environnementale visant à restituer 100 hectares de sol à la nature, l'équivalent de 140 terrains de football. Cette initiative mobilisera des terrains publics, notamment départementaux, pour restaurer des espaces naturels en collaboration avec les collectivités locales, les acteurs du foncier tels qu'Île-de-France Nature, SAFER, et le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France. L'objectif principal est de contribuer à l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en créant des réserves foncières et en organisant au moins un chantier de renaturation chaque année.	<ul style="list-style-type: none"> - 100 ha de réserves foncières acquis pour la renaturation  <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : atteindre le ZAN 2050
10	La suppression des panneaux publicitaires installés illégalement sur le domaine routier départemental	Le Département a engagé à l'été 2023 une action expérimentale sur la RN20 visant à un recensement de la publicité invasive, de part et d'autre du réseau routier. Il s'agira ensuite de fédérer l'action de l'ensemble des acteurs (communes, groupement de communes et Préfecture) pour d'établir des constats d'infractions menant à l'éviction des mobiliers concernés.	 <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic réalisé sur 75 km de voirie.  <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : éviction des mobiliers concernés
11	Un engagement massif pour la production d'énergies renouvelables	L'Essonne s'engage massivement dans la production d'énergies renouvelables (EnR) pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques. Actuellement, bien que les structures départementales soient alimentées qu'en énergie verte, seulement 6 % de l'énergie consommée est produite localement, ce qui entraîne une dépendance énergétique aux énergies fossiles. Pour accélérer la production d'énergies renouvelables, le département a adopté le plan Éco-ambition 91, mettant l'accent sur les filières solaire, géothermie, et méthanisation.	 <ul style="list-style-type: none"> - La préfiguration de la SEM Essonne Energie est engagée. 

		<p>Dans cette optique, le Département viendra avec la création de la société d'économie mixte (SEM) Essonne énergie, pour accompagner, soutenir, et financer de nombreux projets d'énergies renouvelables sur son territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif : accompagner, soutenir, et financer de nombreux projets d'énergies renouvelables sur son territoire.
12	La solarisation du patrimoine départemental	<p>Le Département s'engage dans la solarisation de son patrimoine en installant des panneaux photovoltaïques dans 20 collèges départementaux, d'ici à la fin du mandat. Cette initiative vise à exploiter l'énergie solaire pour contribuer à la production d'énergie propre et renouvelable. Elle s'inscrit dans la démarche globale du Département en faveur du développement durable et de la transition écologique.</p> <p>Actuellement, quatre collèges, Charles Péguy à Morsang-sur-Orge, Saint-Exupéry à Marolles-en-Hurepoix, Jean Lurçat à Ris-Orangis et enfin Jean Moulin à Saint-Michel-sur-Orge, ont déjà bénéficié de cette initiative, générant une production totale de 59 370 kWh d'électricité sur l'année 2022. Cela équivaut à la consommation électrique moyenne de 24 foyers sur une année. Une nouvelle centrale a été livrée, au début de l'été 2023, au collège Parc de Villeroy à Mennecy.</p> <p>Cette solarisation va ainsi se déployer progressivement sur plusieurs collèges, compte tenu des études techniques bâtimentaires à réaliser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -  Panneaux photovoltaïques installés sur 5 collèges, générant une production totale de 59 370 kWh d'électricité. -  Objectif : 20 collèges départementaux, d'ici à la fin du mandat.
13	La création de brigades vertes	<p>Le Département met en place des brigades vertes dans le cadre de chantiers d'insertion pour lutter contre les déchets et dépôts sauvages sur les propriétés départementales, notamment aux abords des axes routiers. Les interventions, incluant notamment le nettoyage et le débroussaillage des dépendances des voiries départementales, ont débutés en septembre 2023 et se poursuivront jusqu'en septembre 2024.</p> <p>Cette initiative s'inscrit dans le développement du pôle environnement de l'association ARIES et vise à améliorer le cadre de vie et l'espace public départemental tout en favorisant</p>	<ul style="list-style-type: none"> -  Brigades opérationnelles depuis septembre 2023. -  Objectif : améliorer le cadre de vie et l'espace public départemental tout en favorisant l'inclusion dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail.

		l'inclusion dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail.	
14	Moins de passoires thermiques et de précarité énergétique	<p>Le Département s'engage résolument dans la lutte contre les passoires thermiques et la précarité énergétique en poursuivant et en étendant le dispositif Prime éco-logis 91.</p> <p>Depuis 2019, cette initiative a déjà bénéficié à plus de 36 000 logements individuels et à 4 500 logements en copropriété, avec une estimation d'économie équivalente à la consommation de 6 800 maisons individuelles de 100 m2 en étiquette énergétique D.</p> <p>Ainsi, grâce à cette mesure, 390 M€ de travaux ont été réalisés en Essonne, dont 60 % effectués par des entreprises essonniennes.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - 36 000 logements individuels et à 4 500 logements en copropriété, 390 M€ de travaux réalisés.
15	Un budget vert pour mesurer l'impact environnemental des dépenses du Département	<p>Le Département a récemment adopté un budget vert, une initiative visant à évaluer l'impact environnemental des dépenses publiques et à intégrer des considérations écologiques dans les politiques budgétaires.</p> <p>Cette démarche, adoptée lors de l'Assemblée départementale, repose sur une analyse climatique des dépenses budgétaires avec une orientation portant sur l'atténuation du changement climatique et la neutralité carbone.</p> <p>Les résultats initiaux de cette évaluation montrent la répartition des dépenses en différentes catégories d'impact environnemental, et le Département s'engage à orienter les futures décisions budgétaires en matière d'adaptation aux conséquences climatiques pour accroître la part des dépenses favorables à l'écologie, en cohérence avec sa stratégie de transition écologique en cours.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} budget vert adopté à l'AD du 5 juin 0223. L'Essonne fait partie des premiers départements à avoir un budget vert. <p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : expérimenter en 2024 une analyse sous l'angle adaptation et biodiversité.

Indicateurs de développement durable du territoire de l'Essonne

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE



Polluants atmosphériques

Les niveaux de pollution enregistrés en 2022 ont légèrement baissé sur le Département, sauf pour l'ozone.

- Moyenne annuelle de NO₂⁽¹⁾ en Essonne comprise entre **5 µg/m³** et **20 µg/m³**. Moins de 1000 habitants de la population essonniennne impactée par un air excédant la valeur limite annuelle en NO₂
- La **valeur limite des PM10⁽²⁾ en Essonne est respectée en 2022** (moyenne annuelle limite 40 µg/m³), de même que l'objectif de qualité (moyenne annuelle limite 30 µg/m³)
- Moyenne annuelle des PM2.5⁽²⁾ en Essonne de **10 µg/m³ en 2022** (moyenne annuelle limite 25 µg/m³).
(Source : Airparif, 2022)



(1) oxydes d'azote formés essentiellement lors de combustion (principalement combustibles fossiles, incinération), irritant pour l'Homme (pour le NO₂), participant aux « pluies acides »

(2) particules issues principalement de combustions liées aux activités industrielles ou domestiques, et aux transports. Nocives pour l'homme (maladies cardiovasculaires, respiratoires, cancers), dégradation des bâtiments, impact sur le climat

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES



Espaces naturels

3 616 ha acquis par le Département et les collectivités (Source : CD91 - année 2022)



52 526 visiteurs et 110 animations réalisées à Montauger ayant bénéficié à **3 765** personnes (Source : CD91 - année 2022)

Nature en ville 450 jardins labellisés « Jardins Naturels Sensibles » (Source : CD91-année 2022)

100 hectares de réserves foncières acquis pour la renaturation

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS



Santé

34 857 personnes accompagnées en protection infantile, en protection maternelle, et en planification et éducation familiale (année 2022)

72 % des enfants scolarisés en petite section de maternelle en 2022 ont bénéficié d'un dépistage (visuel et auditif)

508 Essonniens ont bénéficié d'une consultation infirmière de prévention

4 236 personnes accompagnées en CeGIDD

Enfance, éducation

30 224 places d'accueil (assistantes maternelles, établissements d'accueil jeune enfant) des moins de 3 ans soit près de **50 %** des besoins.



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE, LES SOLIDARITÉS ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS



Pauvreté, insertion, logement

1167 ménages aidés pour l'accès au logement, **723** pour le maintien dans le logement, **2 355** pour l'aide à l'énergie via le Fonds de solidarité logement pour **632 K€** (Source : CD91 – année 2022)



PRODUIRE ET CONSOMMER SELON DES MODES RESPONSABLES

Déchets



Le ratio d'ordures ménagères et assimilées en Essonne est de **315 kg/hab** en 2022. (source : ordif – année 2022).

550 t de biodéchets des collèges triés à la source, valorisés et réinjectés dans le réseau par méthanisation.

Agriculture

L'Essonne compte **147** exploitations engagées en agriculture biologique (AB), soit **23,8 %** des exploitations engagées dans la région. Ainsi, **11 %** de la surface agricole utile (SAU) d'Essonne est engagée en agriculture biologique (ou en conversion), ce qui représente **9 145 ha** (source : GAB IDF 2022).

Annexe : Tableaux de bord des indicateurs du développement durable

Schéma directeur de l'énergie (bâtiments et collèges départementaux)	2016	2021	2022
Consommation énergétique des bâtiments départementaux (en MWh) - DCMB - annuel vise une réduction cumulée de 5 %	17 078	18 564	14 277
Consommation énergétique des bâtiments rapportée à 1000 m ² corrigée DJU - DCMB - annuel vise une réduction cumulée de 15 %	122	85	86
Consommation énergétique des collèges (en MWh) – DCMB annuel vise une réduction cumulée de 5 %	85 822	85 711	74 674
Consommation énergétique des collèges rapportée à 1000 m ² corrigée DJU – DCMB - annuel vise une réduction cumulée de 15 %	84	114	124
Part de la consommation énergétique du parc bâti d'origine renouvelable (%) – DCMB - cumulé	29	34	37
Nombre de collèges ayant fait l'objet de travaux réceptionnés (lourds ou de gros entretiens) incluant une optimisation de la performance énergétique – DCMB - cumulé	13	43	37
Nombre de bâtiments hors collèges ayant fait l'objet de travaux réceptionnés (lourds ou de gros entretien) incluant une optimisation de la performance énergétique - DCMB- cumulé	3	11	4
Emissions GES liées aux consommations énergétiques du patrimoine bâti départemental (teqCO2) – DCMB /DTE annuel vise une réduction cumulée de 15 %	18 232	16 784	15 058

Politiques environnementales	2016	2021	2022
Nombre d'adhérents au dispositif « Jardins naturels sensibles en faveur de la nature en ville » soutenues ou labellisées par le Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles – DENV - cumulé	68	406	450
Nombre de communes accompagnées au titre de l'assistance technique "eau" – DENV - cumulé	28	28	28
Nombre de cours désimperméabilisées – DENV - cumulé			2

Plan éco-responsabilité de l'administration	2016	2021	2022
Nombre de télétravailleurs au Conseil départemental – DRH - cumulé	106	1800	2279
Nombre de véhicules électriques ou hybrides acquis par le Conseil départemental de l'Essonne – DRM - cumulé	8	150	144
Emissions de GES liées à la flotte automobile départementale sur la base des consommations d'Essence, Gazoil et GPL – DRM/DTE – annuel sur la base d'une réduction de 10 %	1401	1276	983
Déchet recyclés de matériaux générés par les opérations de voirie (en %) – DIV - annuel -	65 %		75 %

Animation territoriale et incitations pour les partenaires locaux	2016	2021	2022
Montant d'aides pour une agriculture durable (investissements agro environnementaux) € – DATAc – cumulé	59 254	283 602	163 483
Nombre de projets de tiers-lieux financé par le Conseil départemental dans sa politique de ruralité lancée en 2017 – DATAc - cumulé	2	3	3
Nombre de collèges ayant bénéficié d'une subvention via le dispositif "Clubs DD" (depuis 2016/17) – DTE – cumulé	13	60	60

GLOSSAIRE

AAP	Appel à Projets
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement
ADP	Aéroport de paris
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ARS	Agence régionale de santé
BEGES	Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCI Essonne	Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne
CDTE	Communauté départementale de transition écologique
CPER	Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027
DAJA	Direction des affaires juridiques et de l'achat
DCMB	Direction de la construction et de la maintenance des bâtiments
DDP	Direction du domaine et du patrimoine
DDS	Direction du développement social
DEEE	Déchet d'équipement électrique et électronique
DENV	Direction de l'environnement
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DIAC	Direction de l'assemblée départementale et des commissions
DIRCULT	Délégation tourisme
DIREC	Direction de l'éducation et des collèges
DIRFI	Direction des finances
DIV	Direction des Infrastructures et de la voirie
DRH	Direction des ressources humaines
DRIEAT	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports
DRM	Direction des ressources mutualisées
DSI	Direction des systèmes d'information
DTE	Direction de la transition écologique
DTM	Direction des transports et des mobilités
EHPAD	Etablissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes
EnR	Energies renouvelables
ENS	Espace naturel sensible
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EVEP	Essonne verte Essonne propre
FAIRE	Faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique
FSE	Fonds de solidarité énergie
GAS	Grande association de solidarité
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIP MDPH	Groupement d'intérêt public maison départementale des personnes handicapées
GRDF	Gaz réseau distribution de France
IDF	Île-de-France
IDRRIM	Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité

JNS	Jardin naturel sensible
ODE-91	Offre de découverte éducative de l'Essonne
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDLH	Programme départemental du logement et de l'habitat
PDMA	Plan de mobilité des agents
PMI	Protection maternelle infantile
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPA – RN20	Projet partenarial d'aménagement de la route nationale 20
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
RSA	Revenu de solidarité active
SARE	Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique
SDENR et R	Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération
SDVD	Schéma directeur de la voirie départementale
SIARCE	Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du cycle de l'Eau
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
SPASER	Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables
TAD	Territoire d'action départementale
tCO _{2e}	Tonne équivalent dioxyde de carbone (aussi écrit téqCO ₂)
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature



Essonne
TERRE D'AVENIRS

**Conseil départemental
de l'Essonne**

Direction de la transition écologique

Boulevard de France - Georges Pompidou
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

essonne.fr      